

Témoins.

Revue trimestrielle des journalistes CGT

Nouvelle série – N° 40 – Avril - Mai - Juin 2010 – 2,30 €

CONGRÈS DE LILLE

un statut



des droits



des emplois



**Stéphane, Hervé,
otages en Afghanistan
depuis le 29 décembre.
On ne vous oublie pas !**



Syndicat national des journalistes CGT
263, rue de Paris – Case 570 – 93514 Montreuil Cedex
Téléphone 01 48 18 81 78. Télécopie 01 48 51 58 08.
E-mail : snj@cgt.fr – Site Internet : www.snj.cgt.fr

Le voile des inégalités

Dénoncer les violences faites aux femmes et les discriminations sexistes fait partie du devoir d'informer. S'interroger sur le rôle des religions dans la domination machiste est légitime. Défendre la laïcité est un combat nécessaire. Mais faire la une des quotidiens plusieurs jours durant et ouvrir les JT sur la burqa, est-ce réellement informer les citoyens ? À travers un fait divers banal (un PV pour conduite dangereuse), c'est la politique de stigmatisation d'une partie de la population, due au gouvernement Fillon-Hortefeux-Besson, qui est apparue au grand jour via les médias. Au risque de conforter les thèses les plus extrémistes, les plus racistes, les plus xénophobes. Cette information spectacle véhicule la peur de l'autre, le repli sur soi, se contente de l'événement brut sans hiérarchisation, sans véritable vérification, sans analyse des causes de tel ou tel phénomène. Pendant ce temps-là, les femmes souffrent au travail, sont licenciées, renvoyées à leurs foyers. Des postes d'enseignant(e)s, d'infirmier(e)s sont supprimés, comme autant de menaces sur la qualité de l'enseignement, sur notre santé. La burqa, à l'heure où Sarkozy et le Medef s'apprennent à mettre à mort le droit à la retraite à 60 ans, sert de cache-sexe à l'insécurité sociale. Et c'est aussi aux journalistes de le dire.

Le SNJ-CGT de Radio France ne s'excuse pas

Jean-Luc Hees, PDG de Radio France, a présenté publiquement ses excuses à Éric Besson, mis en cause par le chroniqueur et humoriste de France Inter Stéphane Guillon, le 22 mars. Le SNJ-CGT de l'entreprise a vivement réagi. « Non, Radio France n'avait pas à s'excuser pour une chronique qui n'avait rien de scandaleux », écrit le syndicat dans un communiqué publié le 8 avril. « Éric Besson a été moqué en raison de son parcours, de ses actions politiques. Un homme ne choisit pas ses origines. Un homme politique, en revanche, a le choix de ses actions. Nous maintenons qu'en cherchant à interdire de se moquer de ses choix, même par des attaques sur le physique, vous portez atteinte à la liberté de caricature, de satire et d'expression. [...] Pour nous, ce ne sont pas les chroniques de Stéphane Guillon mais plutôt cette politique [de Besson], qui rappelle les « heures sombres » et menace le « pacte républicain », qui mériterait des excuses à ceux dont les droits sont bafoués. »

Inégalités (bis)

Les négociations salariales dans notre branche sont à l'image de ce qu'elles sont dans les entreprises : au niveau zéro. Une nouvelle fois, au prétexte de la crise, les journalistes comme tous les autres salariés vont subir des baisses de pouvoir d'achat conséquentes. Deux études de l'Insee, publiées en avril, démontrent que tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. La rémunération des personnes touchant de très hauts salaires a augmenté de 1,35% par an entre 1996 et 2007, contre 0,6% pour le salaire médian. Le nombre de personnes riches est en forte hausse : entre 2004 et 2007, le nombre de personnes dépassant les 100 000€ annuels a crû de 28% et celui dépassant les 500 000 de 70%. « Les inégalités se sont creusées par l'extrémité supérieure », explique l'Insee. Les 10% des revenus les plus élevés ont ainsi capté 33% des hausses de revenus entre 2004 et 2007. La crise ? Quelle crise ?

■ EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat –snj@cgt.fr ou 01 48 18 81 78 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Témoins.

Revue trimestrielle du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Dominique Candille.

Ont collaboré à ce numéro : Georges Bartoli, Vincent Bordas, Éric Cabanis, Dominique Candille, Michel Diard, Ludovic Finez, Patrick Kamenka, Denis Perez, Alain Vernon, Emmanuel Vire.

Photos : Marc Dubois, Ludovic Finez, Pierre Trovel.

Révision : Francis Ambrois.

Secrétaire de rédaction : Jean-Gérard Cailleaux.

Rédaction graphique : Bernard Rougeot.

Assistante : France Bardou.

Impression : Alliances: 01 41 98 37 97

Commission paritaire : 0911 S 06290. N° ISSN: 1281-1343

Témoins.

Nouvelle série
N°40 - Avril-Mai-Juin 2010

SOMMAIRE

HUMEUR	2
EDITORIAL	3
RETRAITES	4
<i>Un choix de société, un débat nécessaire</i>	
PHOTOJOURNALISME	6
<i>Visa pour la déréglementation</i>	
<i>Droits d'auteur des journalistes : les photographes aussi</i>	8
<i>Tous photoreporters... au rabais !</i>	10
<i>L'embauche qui mérite réflexion...</i>	10
PLURALISME	12
<i>Une section syndicale chez les camarades-patrons</i>	
PQR	14
<i>"On est chez nous !"</i>	
NEWS	15
<i>En direct des rédactions</i>	
DOSSIER	17
<i>29, 30 et 31 mars 2010, Congrès de Lille</i>	
<i>Document d'orientation adopté par le congrès : journalistes, médias et société</i>	18
<i>Préambule</i>	18
<i>Axes revendicatifs</i>	23
<i>L'organisation pour l'action du SNJ-CGT</i>	28
INTERNATIONAL	31
<i>Une solidarité de plus en plus indispensable</i>	

Des combats à mener... d'urgence !

Grece, Portugal, Espagne... À chacun son plan de rigueur : baisse des salaires pour les fonctionnaires, gel des embauches, suppression des acquis sociaux gagnés de haute lutte (13^e mois, congés payés)... Au moment où ces lignes sont rédigées, seul Nicolas Sarkozy s'obstine encore à ne pas employer le mot « rigueur ». Comme si ne pas nommer clairement les choses permettait d'en atténuer les conséquences ! Comme si troquer un plan de rigueur contre un « mécanisme de stabilisation européen » pouvait rendre moins indigeste la potion que l'on nous somme d'avalier. Et sans grimacer s'il-vous-plaît, au nom de la survie de l'euro et d'une pseudo cohésion européenne !

Après 2009 et les plans de relance (5 000 milliards de dollars au G20 de Londres, en avril), voilà 2010 et la rigueur. Avec quels objectifs, quelles logiques ? La question est posée par de nombreux économistes, y compris les moins « soupçonnables » d'antilibéralisme, c'est dire...

Car les choix opérés par les dirigeants européens ne sont pas une fatalité. Plutôt une énième tentative de sauvegarder les restes d'un système vicié dès l'origine et désormais à bout de souffle. Système aux ressorts nébuleux profitant à une extrême minorité de spéculateurs avisés, qui jouent avec l'euro comme on parie au casino. Les conséquences ? Toujours les mêmes : pouvoir d'achat laminé, explosion du chômage, conditions de travail de plus en plus dégradées et dégradantes. Les journalistes le savent bien, qui payent un tribut particulièrement lourd, avec près de 3 000 suppressions de postes rien qu'en 2009.

Avec pour mot d'ordre « Un statut, des droits, des emplois », notre congrès de Lille, fin mars, a placé la dégradation des conditions de travail au cœur de ses débats. Débats que nous souhaitons prolonger à travers une enquête sur la souffrance au travail chez les journalistes. Lancée à l'initiative de la section du Nord-Pas-de-Calais, elle ambitionne d'être étendue aux autres régions. Pour le SNJ-CGT les souffrances au travail ne sont qu'un des symptômes des attaques sans précédents menées contre la presse par le gouvernement et les patrons des grands groupes.

À l'exemple de nos militants de *Nice-Matin* ou de *VSD*, notre syndicat a joué un rôle moteur dans la plupart des récents conflits. Il est crucial de poursuivre notre développement et de prendre toute notre place dans deux combats clés : le droit à l'information, au même titre que le droit à la santé ou à la culture ; la défense de notre système de retraite. Bien qu'elle concerne l'ensemble des salariés, cette bataille implique au premier chef les journalistes, dont la responsabilité première est d'informer le public. Car là encore, aucune fatalité. La France dispose de réserves démographiques que beaucoup d'états européens nous envient. Reculer l'âge de la retraite serait inefficace, alors que l'immense majorité des salariés n'est plus en situation de travail bien avant l'âge légal de la retraite et que les jeunes n'ont pas de boulot stable avant 25 ans ! Sans parler des sources de financement alternatives... De toutes nos forces, combattons ces réformes injustes et inefficaces que l'on veut nous imposer ! C'est urgent...

Emmanuel Vire

Un choix de société, un débat nécessaire

► **La retraite à 60 ans est en danger. Et les journalistes sont confrontés à deux problématiques: d'une part agir et se positionner en tant que citoyens ordinaires concernés par la question; d'autre part informer et éclairer en tant que professionnels sur les enjeux du débat.**

par Dominique Candille

Il paraît que vivre plus longtemps pose problème. Et que, bientôt, les actifs seront trop peu nombreux pour alimenter les caisses de retraite et subvenir ainsi aux pensions des plus de 60 ans. Si le financement des retraites mérite un vrai débat et des réponses, Nicolas Sarkozy et son gouvernement ont décidé de traiter cette question au pas de course. Réduisant la concertation à des entrevues de deux heures avec les syndicats, ils entendent faire voter une loi cet automne, qui entérinerait un effroyable recul social: le droit à la retraite à 60 ans, obtenu en 1984, serait aboli.

Reportages, enquêtes, interviews se multiplient à longueur de colonnes et d'antennes. Des chiffres sont avancés sur l'espérance de vie, sur les milliards d'euros manquants à l'horizon 2050 «si rien n'est fait». D'autres chiffres sont tus (voir encadré), comme le doublement des richesses produites en trente ans, ou le manque à gagner que sont les exonérations sociales patronales. On mélange tout, sans explications, entretenant la confusion sur l'âge de cessation d'activité (58 ans et 9 mois en moyenne en France), l'âge légal de la retraite (60 ans actuellement) et l'âge effectif de départ en retraite qui, lui, est en moyenne à 61 ans et demi.

Toujours les mêmes «spécialistes»

À coups de petites phrases des sempiternels mêmes spécialistes et économistes, à coups de reportages sur nos voisins européens «heureux» d'être encore au travail à 67 ans, on tente d'accréditer l'idée que les solutions libérales (allongement des durées de cotisation et recul de l'âge légal de la retraite) sont les seules qui existent pour «sauver» notre régime par répartition. Alors que ces mêmes solutions, adoptées en 1993 et 2003, ont fait et font toujours la preuve de leur inefficacité.

Le débat sur cette question cruciale est incontestablement orienté. Les solutions alternatives avancées par les syndicats et les partis de gauche dans leur diversité sont occultées. La CGT fait des propositions. Chiffrées, sérieuses. Comme l'élargissement de l'assiette des cotisations aux stock-options, la participation ou l'intéressement. Cela rapporterait autour de trois milliards dans les caisses de retraite. La CGT revendique aussi la remise à plat de toutes les exonérations de cotisations sociales, qui privent ces mêmes caisses de dix milliards d'euros. De nombreuses entreprises qui perçoivent ces aides les utilisent pour financer des plans dits sociaux et des licenciements. En détruisant l'emploi et en bloquant les salaires, ces entreprises tirent du même coup un

“Comme le souligne le SNJ-CGT de France Télévisions dans un récent communiqué, il ne faudrait pas qu'une nouvelle fois, les journalistes soient en décalage avec ce que pensent les auditeurs et téléspectateurs.”

LA NOTION DE CARRIÈRE

Pour assurer aujourd'hui un droit effectif à la retraite à 60 ans, la CGT revendique de revoir la notion de carrière. Explications d'Éric Aubin, en charge du dossier retraites à la CGT. «Aujourd'hui, les jeunes entrent en moyenne sur le marché du travail à 23-24 ans, trouvent un emploi stable

vers 30 ans, et, à partir de 50 ans, l'effet senior les pousse à sortir de l'entreprise [...]. Quel est le salarié qui aura le plein de ses droits à 60 ans? La CGT propose qu'à partir de 18 ans – qui est l'âge revendiqué pour la scolarité obligatoire –, tout le monde puisse valider des droits à la retraite par une cotisation qui pourrait être

prise sur la solidarité nationale. La période de formation est un atout pour toute la société, y compris pour les entreprises, puisqu'elle concourt à augmenter le niveau de qualification et à améliorer la productivité du travail.» (Extraits d'une interview d'Éric Aubin dans la NVO du 26 février 2010.)



trait sur de précieuses recettes. N'y a-t-il pas là matière à confrontation d'idées? À des sujets de débats qui intéresseraient nos concitoyens? Comme le souligne le SNJ-CGT de France Télévisions dans un récent communiqué, il ne faudrait pas qu'«une nouvelle fois, les journalistes soient en décalage avec ce que pensent les auditeurs et téléspectateurs». Dans leurs rédactions, les journalistes doivent œuvrer pour que s'instaure un débat véritable et honnête sur ces questions. Sans cela, ils manqueraient à leur devoir d'informer.

DES CHIFFRES QUI PARLENT

Des dizaines de chiffres, pourcentages, résultats de sondages émaillent les articles, reportages et enquêtes journalistiques. D'autres sont oubliés.

1. Depuis 2000, la France consacre 13,2% des richesses créées aux retraites. Ce chiffre stagne. Entre 1993 et 2007, la part des dividendes dans la valeur ajoutée est passée de 10 à 24%. On a donc délibérément choisi de rémunérer les actionnaires plutôt que de maintenir le niveau des retraites.

2. En Allemagne, où l'âge légal de la retraite est de 65 ans, le taux d'activité à cet âge est de... 17%. En France, 40% des salariés de 60 ans sont au travail.

3. 77% des ouvriers, 58% des employés et 53% des professions intermédiaires ne souhaitent pas toucher à l'âge légal de la retraite. 72% des cadres (chefs d'entreprise compris) ne sont pas opposés à un recul de l'âge de la retraite, mais les mêmes estiment qu'au-delà de 60 ans, on ne peut rester

en activité dans de bonnes conditions! (Sources: NVO et *Nouvel Obs.*)

4. En 2007, l'Insee soulignait que l'espérance de vie «en bonne santé» était de 63 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes. Les assurances privées indiquent quant à elles, au vu de leurs statistiques, que celui qui travaille jusqu'à 61 ans perd six mois d'espérance de vie. Pour celui qui travaille jusqu'à 62 ans, l'espérance de vie se réduit d'un an.

Visa pour la déréglementation

► Multiplication du nombre de pigistes, effectifs en chute libre dans les services photo des quotidiens, arrivée du statut d'auto-entrepreneur... Les attaques contre la profession de photographe sont nombreuses. À nous de réagir.

par **Éric Cabanis**

Selon les derniers chiffres connus, datant de 2008 et recensés par la CCIJP (Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels), 1 217 reporters photographes sont titulaires de la carte de presse, dont 511 pigistes, soit 42 %, contre 20 % pour la profession tout entière. En 2008, cette catégorie de journalistes représentait 3,2 % des effectifs globaux de la profession. En 1995, le pourcentage était de 4,5 %. À noter encore : 141 photographes sont des femmes, soit 11,5 %, alors que, globalement, 44 % des cartes de presse délivrées en 2008 l'ont été à des femmes.

journalistes reporters photographes professionnels en 2008 qu'en 1995 ou bien que cette « qualification » n'attire plus ? Sur le terrain, il est aisé de constater que les photojournalistes sont bien présents pour couvrir l'actualité. Profession subissant individualisme et mise en concurrence exacerbée, les reporters photographes sont peu au courant de leurs droits. On se souvient de la campagne menée dans les années quatre-vingt-dix par un des patrons fondateurs de l'agence photo Vu, proche de *Libération*, qui proposait que les reporters photographes soient rémunérés uniquement au droit d'auteur et à la photo vendue et parue. Depuis, ce lobbying n'a jamais cessé, bien plus encore que pour

quotidien départemental *l'Indépendant de Perpignan* est à ce titre exemplaire. On est passé de plus d'une dizaine de photographes il y a vingt ans à moins de la moitié aujourd'hui pour la couverture du seul département des Pyrénées-Orientales. Le recours à des pigistes rémunérés uniquement sur notes de frais ou en Agessa et la non-prise en charge du matériel de prise de vues démontrent la volonté de précariser cette catégorie de journalistes. Les directions conseillent fortement aux journalistes rédacteurs d'effectuer les prises de vues sur des sujets qualifiés de « mineurs » – mais y a-t-il des sujets mineurs en locale ? –, au détriment de la qualité du contenu, textes et photos compris.

Dans la PQR, certains photographes, réalisant pourtant un véritable travail de journaliste, peuvent vivoter durant des années sans couverture sociale. La demande et l'acquisition de la carte de presse, sans accord de la hiérarchie, est souvent un motif de licenciement. Il est symptomatique que nombre de photographes, en PQR comme dans les grandes agences, doivent « faire leurs preuves » durant des années avant d'espérer une « titularisation », une reconnaissance de leur contrat qui passe souvent par une action en justice.

Aujourd'hui, les directions de presse vont plus loin. Les journalistes rédacteurs ou photographes sont fortement invités à produire de façon « volontaire » des « Web clips » pour les sites. Ce mouvement touche toutes les formes de presse : papier, sites Internet, radios.

La situation n'est pas meilleure en PQN. L'appel à des agences sous-traitant des



Un photo-reporter en action, à La Défense, le 8 mars 2010, lors de la manifestation des salariés de la raffinerie Total de Dunkerque.

sujets pour les grands quotidiens nationaux et les magazines est de moins en moins rare, au détriment de la visibilité et de la lisibilité de leur ligne rédactionnelle. Outre la possibilité de réduire leurs effectifs, ces grands groupes de presse y voient une façon de mettre en concurrence ces sous-traitants, provoquant une pression à la baisse sur les tarifs et donc les rémunérations des photographes.

À l'ordre du jour syndical

La multitude de petites structures – mini agences de presse sous-traitant l'information, rémunérées quasiment à la tâche, louant leurs services sur facture – confirme que les conditions sociales des

reporters photographes ne cessent de régresser depuis des années, à la marge de la légalité. Combien de photographes sont contraints par des rédactions en chef d'adopter le statut d'auto-entrepreneur ? C'est pourquoi les chiffres de la CCIJP ne reflètent pas toute la réalité.

Le SNJ-CGT doit aujourd'hui véritablement investir ce combat – qui rejoint plus généralement la défense des droits des pigistes – et en être le principal vecteur revendicatif. Le SNJ-CGT doit accompagner, sinon en être l'initiateur, les actions menées devant les tribunaux par des photographes pour la reconnaissance de leurs droits d'auteur comme pour la requalification en CDI (individuellement ou collectivement, comme

à l'AFP). Le SNJ-CGT doit enfin prendre des initiatives. La location d'un stand au festival du photojournalisme de Perpignan « Visa pour l'image » peut être l'occasion d'informer les reporters photographes de leurs droits.

Par ailleurs, le SNJ-CGT demande une politique d'acquisition des archives par l'État. C'est en France que sont nées, dans la foulée de Mai 68, les grandes agences internationales (Gamma, Sygma, Sipa), disparues à la suite de restructurations, ventes, acquisitions et reventes à des fonds de pension états-unis, ayant pour conséquence le transfert hors de France d'énormes fonds d'images, véritable richesse patrimoniale. ■

“Le SNJ-CGT doit accompagner, sinon en être l'initiateur, les actions menées devant les tribunaux par des photographes pour la reconnaissance de leurs droits d'auteur comme pour la requalification en CDI”

Comme ces chiffres pourraient le laisser penser, d'aucuns annoncent la disparition progressive du photojournalisme et se rendent à des festivals spécialisés pour participer à sa relégation au musée de l'histoire alors que, paradoxalement, l'image est de plus en plus présente sur tous les supports : presse quotidienne, presse magazine et nouveaux médias Internet (diaporamas en ligne sur des événements particuliers, illustrations pour de gros dossiers, etc.). Doit-on en conclure qu'il y a moins de

les journalistes rédacteurs. Depuis près de quarante ans que la loi Cressard existe, les patrons de presse ne la respectent toujours pas et considèrent comme quantité négligeable ou charge supplémentaire les photographes.

Un état des lieux inquiétant

En presse quotidienne, qu'elle soit régionale ou nationale, les effectifs des services photo sont en chute libre. L'exemple du

Droits d'auteur des journalistes

Les photographes aussi

► **Après sept ans de procédure, un ancien photographe de l'AFP vient de voir reconnaître ses droits d'auteur sur les photographies que l'agence diffusait, indûment et sans contrepartie, après son départ.**

par **Georges Bartoli**

Rapide rappel des faits. L'ancien salarié, arbitrairement licencié en 1997, avait obtenu du conseil de prud'hommes de Perpignan, en 2000, la requalification de son contrat de travail et, première judiciaire, la reconnaissance et la rémunération des images utilisées sur le site AFP Image Forum au titre des droits d'auteur. En mars 2003, le photographe constate que cent trois de ses images sont toujours sur le site. Dans une démarche amiable, il demande des comptes à l'Agence, qui lui oppose le silence, l'obligeant à assigner son ancien employeur devant

au TGI, demandes de sursis à statuer... Le tout dans le but, manifestement, de gagner du temps et de ne pas interférer avec un autre procès qui oppose la même agence avec ses (toujours) photographes, sur la même question des droits d'auteur.

De l'«originalité» des images

En première instance, le 9 septembre 2008, soit plus de cinq ans après l'assignation, le photographe est débouté de ses demandes. Première raison invoquée: il n'apporte pas la preuve de la présence des images sur le site dans la période incriminée (du fait

banalise en effet la création photographique, la comparant à une simple information, entièrement déconnectée de la personnalité de son auteur et devenant ainsi une simple marchandise non protégée par le code de la propriété intellectuelle.

La décision était à l'évidence gravissime pour la profession. En faisant jurisprudence, elle aurait privé les reporters photographes du moindre droit sur leurs images au profit des agences de presse qui, paradoxalement, font négoce de ce même droit d'auteur qu'elles veulent leur dénier. Le photographe, soutenu par le SNJ-CGT et l'UPC/Free Lens, a interjeté appel et la cour d'appel de Paris, dans son arrêt du 26 février 2010, a rétabli la logique des choses. Même si elle continue de ne pas prendre en compte les cent trois images contestées, elle n'en reconnaît pas moins leur statut d'œuvre de l'esprit, qui les place de fait sous la protection de la loi. Aucun dédommagement n'est donc accordé, mais le principe reste confirmé: le droit d'auteur est officiellement reconnu aux photographes de presse.

Mieux, sur la base d'une seule image dont la présence est avérée sur le site et que l'AFP s'est procurée par des moyens qu'elle refuse d'exposer – mais manifestement illicites –, l'agence est condamnée à verser au photographe 15 000 € de dommages et intérêts.

Il a fallu, dans la constitution du dossier en appel, engager des moyens considérables: multiplier les constats d'huissier, chercher jusqu'en Belgique les traces de la diffusion illicite des images par l'AFP, recueillir des témoignages d'anciens journalistes de l'Agence – ceux toujours en poste étant visiblement terrorisés à cette idée – et démontrer pour chaque image litigieuse en quoi elle représentait une œuvre originale, aux antipodes de la description de travail de «presse-bouton» qu'en faisait l'AFP. C'est essentiellement sur la base de ce travail, de la qualité de la défense juridique et du soutien clairement apporté à l'audience par le syndicat et par Free Lens que la cour d'appel a pu rétablir le droit que l'AFP, encouragée par la précédente juridiction, avait bafoué.

Des questions en suspens

Deux enseignements se dégagent de cette longue et délicate affaire. Malheureusement, du fait du lobbying des agences et des diffuseurs de presse, le droit d'auteur des photographes, même reconnu par la loi, ne coule pas de source. Il est souvent difficile de convaincre une cour composée de magistrats, certes professionnels mais pas forcément spécialistes. Il est absolument vital pour les photographes de presse de «muscler» leurs connaissances sur ces questions. Malheureusement, la cour d'appel a laissé en suspens d'autres questions, comme la propriété du support de l'image, qui n'est pas définitivement tranchée. Le photographe se trouve ainsi, de fait, privé de son droit d'accès à ses images,

et donc du pourtant sacro-saint droit de collection. Deuxième enseignement: le comportement de l'AFP est loin d'être exemplaire vis-à-vis de ses salariés, anciens ou actuels. Le SNJ-CGT continuera de défendre le statut public de l'Agence, son rôle irremplaçable dans la production et la mise à disposition d'images et d'informations de qualité, dans l'indépendance par rapport aux pouvoirs politiques et économiques, y compris ceux qui la financent. Une privatisation partielle ou totale de l'AFP serait un danger considérable. Les actuelles dérives commerciales de l'Agence, qu'il faut combattre sans relâche, lui ouvrent d'ailleurs la porte. Le respect scrupuleux des droits des producteurs d'images et de textes, pigistes ou salariés permanents, est une exigence non négociable. Soit l'AFP continue de jouer son rôle défini par le statut de 1957 et continue de favoriser le «fil photo» au service de ses abonnés, soit elle lui tourne le dos et devient le producteur d'images d'actualité le moins cher, le plus rentable et, à terme, unique puisque, par sa politique de baisse des prix et de casse des statuts, elle aura éradiqué la concurrence. Aucun des salariés de l'AFP n'y a intérêt. Au-delà, c'est à l'ensemble du monde médiatique et de la société française de définir l'information dont ils ont besoin, le fonctionnement de l'agence nationale qui la reliaera et les statuts des gens qui y concourent. L'arrêt de la cour d'appel de février va dans ce sens. À nous de le faire respecter chaque fois que les droits des salariés et des auteurs seront menacés. ■

“Il est souvent difficile de convaincre une cour composée de magistrats, certes professionnels mais pas forcément spécialistes. Il est absolument vital pour les photographes de presse de «muscler» leurs connaissances sur ces questions”

le TGI de Paris. S'ensuit un scandaleux épisode de tourisme judiciaire où l'AFP – bien défendue il faut le reconnaître – impose au plaignant, moins fortuné qu'elle, plusieurs changements de juridiction: TGI, prud'hommes, retour

d'un constat d'huissier défectueux). Beaucoup plus inquiétant, on lui rétorque qu'il n'apporte pas la preuve de l'«originalité» des images, suivant ainsi l'argumentation de l'AFP. Cette dernière, dans ses conclusions,

PHOTOJOURNALISME: MOTION DU CONGRÈS

Réuni en congrès à Lille les 29, 30 et 31 mars 2010, le SNJ-CGT dénonce les réductions d'effectifs dans les services photo, notamment de la PQR, la démolition des grandes agences photo par des groupes financiers, l'aggravation de la précarité pour les reporters photographes et leur mise en concurrence sauvage, le recours aux banques d'images «à bas prix». Cette politique voulue par les éditeurs et patrons de presse entraîne la perte de qualité des contenus rédactionnels.

Pour le SNJ-CGT, le photojournalisme ne doit plus être le champ expérimental de la déréglementation.

Le SNJ-CGT réaffirme que le photojournaliste est un journaliste à part entière. La photo de presse est une information qui requiert une véritable qualification et des compétences spécifiques. Les nouveaux outils numériques ne sauraient en aucun cas être un argument pour justifier la polyvalence. Les patrons de presse, pour qui tout salarié est un coût, tentent d'appliquer leurs propres règles, contraires aux lois et conventions régissant le métier. Ils utilisent la précarité et poussent nombre de reporters photographes à adopter le statut d'auto-entrepreneur, contraire à celui de journaliste. D'autres encore paient en AGESSA des photographes pigistes, occupant pourtant des postes de titulaires, sans respecter la loi Cressard votée il y a presque quarante ans. Le recours aux pigistes ne doit en aucun cas être une norme ou un usage mais une exception.

Le SNJ-CGT exige la revalorisation des grilles indiciaires pour les reporters photographes. Il exige également l'ouverture par les écoles de journalisme de véritables modules – formation initiale et formation continue – au photojournalisme.

Le SNJ-CGT dénonce la pipolisisation de l'information et l'usage récurrent de documents fournis par des communicants comme «illustration» d'articles au détriment de reportages photo journalistiques.

Pour le SNJ-CGT, le droit d'auteur est plus que jamais un droit à affirmer. Des décisions de justice récentes ont rappelé que les reporters photographes sont bien aussi des auteurs, y compris dans les grandes agences internationales.

Le SNJ-CGT appelle la puissance publique à tout mettre en œuvre pour sauvegarder un élément du patrimoine national que constituent les fonds d'archives des grandes agences photo magazine menacées de disparition, entre autres par des opérations spéculatives.

SNJ-CGT, Lille, le 30 mars 2010

Tous photoreporters... au rabais !

► **De nombreux patrons de reporters rêvent de faire de leurs lecteurs des «journalistes». Pas de contrat de travail, tarifs ridicules: le rêve! Exemples avec le site Internet Suite101.com et le quotidien "gratuit" Metro.**

par Michel Diard

En matière de rémunération, le patronat de la presse a souvent été à l'avant-garde. Il n'hésitait pas à payer le journaliste pigiste en honoraires, en droits d'auteur, ou à lui demander de présenter une facture. Aujourd'hui, il peaufine ses méthodes. Ainsi, le site Suite101.com, édité par une société canadienne basée à Vancouver et qui a ouvert des bureaux à Berlin, Madrid et Paris, propose une rémunération originale, qu'il présente ainsi sous le

titre «Get Paid!»: «Avec notre modèle de partage de revenus, vous touchez de l'argent chaque fois qu'un lecteur clique sur vos publicités. Ce modèle de dividendes vous permet de toucher de l'argent tous les mois. Même si vous n'ajoutez pas de nouveaux articles.» Encore faut-il être accepté dans la communauté des contributeurs et voir son article mis en ligne. Les sites Internet classent déjà les articles selon le nombre de clics. Au fond, il ne s'agit que d'une déclinaison du fameux Audimat de l'audiovisuel. Mais le danger n'est-il pas de voir les

patrons décider de rémunérer les journalistes en fonction de ce nombre de clics, imitant en cela Suite101.com ?

Travail d'amateur...

Metro France fait preuve de la même imagination avec son opération Metro Reporter, qu'il présente ainsi sur son site: «Metro Reporter est une communauté de témoins de l'actualité qui partage et vend ses photos et vidéos. Si vous avez été témoin d'un événement d'actu, sportif, insolite, d'un fait divers, envoyez-nous vos photos et vidéos. Si celles-ci sont publiées

dans votre quotidien Metro ou sur le site metrofrance.com (en dehors de l'espace communautaire Metro Reporter), nous vous rémunérons. L'actualité n'attend pas, et elle a besoin de vos contributions. La rédaction de Metro France s'engage à publier chaque semaine dans le quotidien Metro et sur son site metrofrance.com (en dehors de l'espace communautaire Metro Reporter), certaines de ces contributions. La communauté photo/vidéo Metro Reporter est la vitrine qui permet d'exposer votre travail. Vous ne touchez aucune rémunération pour l'envoi de photo ou de vidéo à la communauté.

– La ligne éditoriale: vous gardez tous les droits sur les documents que vous envoyez et ceux-ci doivent être de bonne qualité et en rapport avec l'actualité.

– Si Metro n'achète pas vos photos ou vidéos, notre partenaire Citizenside se charge de les proposer à la vente auprès d'autres médias.

– Metro bénéficie d'une exclusivité sur l'achat de vos images (photos ou vidéos) pendant une période de vingt-quatre heures à compter de la date de leur réception. Les images postées entre le vendredi 15 h et le dimanche 15 h pourront être achetées par Metro en exclusivité jusqu'au lundi suivant 15 h.»

...au tarif pourboire

On notera que l'AFP a un accord de partenariat avec Citizenside. Par ailleurs, les tarifs pratiqués par Metro vont faire saliver les patrons de la presse traditionnelle: «70 € pour la publication d'une photo au sein de l'édition nationale papier du quotidien Metro, si la publication est en une du journal, étant précisé qu'en réglant ce prix, Metro rémunère également la licence que vous lui consentez sur le site metrofrance.com (en dehors de l'espace communautaire Metro Reporter) et sa version mobile.»

Suivent les autres tarifs: 40 € «dans les autres pages» de l'édition nationale, 20 € «dans une édition locale papier du quotidien Metro», 10 € «pour la diffusion d'une photo sur le site metrofrance.com», et 25 € «pour un document vidéo». Ultime précision: «Ces prix s'entendent nets, déduction d'ores et déjà faite des cotisations Agessa.»

Les étudiants en journalisme ne sont pas oubliés par les patrons. Les futurs journalistes doivent être mis en condition avant même leur entrée dans la profession. En 2010, ce ne sont pas moins de quarante-huit concours qui leur sont proposés, avec comme récompense pour les heureux élus un stage (plus ou moins long), la plupart du temps non rémunéré. Dans le contexte de crise actuelle, les étudiants se précipitent néanmoins, espérant ainsi se faire remarquer et embaucher. ■

L'embauche qui mérite réflexion...

► **«20 Minutes» passe de la pigne au CDI pour ses photographes. Avec plus de boulot, de moins bons salaires et des licenciements...**

par Ludovic Finez

Pas de prime pour l'utilisation de son propre matériel, pas de prise en compte de l'ancienneté, pas d'assurance professionnelle, aucune rémunération pour la reprise des photos sur le web...

Le SNJ-CGT a mis sur la table tous les mauvais coups commis à l'encontre des photographes de 20 Minutes. Tout a commencé quand le patron a parlé d'embaucher en CDI les photographes, jusque-là pigistes. Bonne nouvelle,

a priori. Tout dépend des conditions... Alors que les bureaux de Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg et Toulouse salariaient jusque-là douze photographes (une bonne part en temps partiel), six postes étaient proposés. Par ailleurs, les descriptifs comprenaient de nouvelles charges de travail (traitement des photos, iconographie...), pour un salaire mensuel inférieur en rapport du nombre d'heures. La protestation s'organise, menée notamment par un des photogra-

phes de l'agence lilloise, Olivier Touron, que le SNJ-CGT désigne alors comme délégué syndical (lire l'encadré).

«Des choix d'entreprise qui concernent toute la presse»

Par téléphone et courriels interposés, les photographes, installés à des centaines de kilomètres les uns des autres, déclenchent une grève. La direction, elle, joue la provocation. Dans une interview au site internet «StreetPress», Yvon Mezou, directeur de

la rédaction, caricature les revendications: «Je ne peux pas rémunérer un photographe 5 000 euros par mois.» Ils n'ont bien sûr jamais demandé autant. Puis il passe à l'insulte: «Avant, c'était n'importe quoi, les photographes arrivaient 2 heures après les journalistes⁽¹⁾. Ils ne les voyaient même pas et prenaient une photo qui n'avait rien à voir avec l'angle choisi pour l'article.» «Ils nous dénigrent auprès des collègues, commente Olivier. Ils veulent créer des tensions entre salariés. Pour moi, c'est du harcèlement moral. On nous a présentés comme des nantis, qui mettent en péril le journal.»

La rédaction de 20 Minutes Lille organise chaque matin une réunion, à laquelle le photographe de permanence participe, témoigne Olivier. Même s'il ne dispose d'aucun bureau ni ordinateur pour tra-

vailer, même s'il n'a pas droit aux tickets restaurant, ni au parking... Au comité d'entreprise (CE) du 29 avril, la direction de 20 Minutes a assuré que deux photographes avaient signé le contrat proposé et que trois départs avaient été «négociés». Les procédures de licenciement lancées contre certains semblent abandonnées. «Ils n'avaient pas de motif», commente Olivier. Au même CE, il était question de quatre postes encore à pourvoir, avec un mois pour y postuler... et menace pour les autres d'un «licenciement pour refus d'une modification substantielle du contrat de travail». Et les finances? Elles vont bien, merci. Le 22 février, le quotidien Les Echos notait ainsi que 20 Minutes France affiche pour 2009 «un résultat d'exploitation de

LES LEÇONS D'UN CONFLIT

«Ils ne voulaient pas de représentation syndicale, ils ont réussi. La leçon à en tirer, c'est qu'il faut se mobiliser bien en amont, avant que les problèmes se posent.» La direction de 20 Minutes a contesté en justice la désignation d'Olivier Touron comme délégué syndical SNJ-CGT. Le tribunal a cassé la désignation, en parlant de «caractère frauduleux», relève Olivier: «Ils ont dit que je défendais mon emploi.» «C'est un peu infamant, reconnaît-il, mais j'ai ma conscience pour moi.» Malgré l'aide du syndicat, Olivier estime qu'il n'était «pas prêt»: «C'est très difficile pour un pigiste, en temps partiel, en province, d'organiser une lutte nationale.» Il en tire un autre enseignement: «J'ai vu à quel point les photographes sont mal compris par leurs collègues rédacteurs.» Egalement impliqué dans l'association de photographes Free-Lens, il espère que les efforts de pédagogie de cette dernière, pour faire connaître ce métier dans le grand public, porteront leurs fruits.

0,8 million d'euros», en hausse de 14% par rapport à 2007. «Leur seul objectif, c'est de baisser les coûts à court terme, estime Olivier. Ce sont des choix d'entreprise qui concernent toute la presse.» ■

(1) Yvon Mezou semble ignorer que les photographes de presse, comme les rédacteurs, sont journalistes...

Une section syndicale chez les camarades-patrons

► Touché par la crise de la presse, «l'Huma» a la particularité de n'être adossé à aucun groupe financier. Sa seule force: l'engagement de ses lecteurs et des militants du journal, dont les journalistes. Mais le militantisme et la précarité financière du journal ne justifient pas tout...

par Vincent Bordas

Quelle drôle d'idée que de se syndiquer dans ce canard-là. C'est la réflexion que doivent se faire nombre de nouveaux journalistes qui se voient proposer l'adhésion au SNJ-CGT en arrivant à l'Humanité. L'Huma, l'Humanité Dimanche et le site internet sont les outils du mouvement social. Il a été le premier quotidien national à diffuser, en 2005, le texte du projet de traité de Constitution européenne et le seul à donner vraiment la parole à ceux qui s'y opposaient. Autre exemple: l'PHD, le magazine hebdomadaire de l'Huma, a été recréé en 2006, grâce à la mobilisation des lecteurs qui y ont investi plus de 2 millions d'euros. Chaque fin de semaine, les diffuseurs lui donnent

une visibilité sur les marchés, devant les entreprises ou les bureaux de Poste. Communistes ou non, syndiqués ou non, ses lecteurs font preuve d'un tel engagement qu'on ne peut pas être journaliste à l'Humanité comme on pourrait l'être ailleurs.

Beaucoup de chemin parcouru

Voilà pour le contexte. Mais, engagement militant ou pas, chacun dans ce journal est salarié et a des droits à faire respecter. Quel lecteur comprendrait que ce qu'on réclame pour n'importe quelle entreprise capitaliste, on ne soit pas en mesure de l'obtenir dans ce journal? Non pas que l'on puisse demander à l'Humanité d'être plus exemplaire socialement

que «n'importe quelle entreprise». Une entreprise qui perd structurellement autant d'argent sans avoir de puissance financière sur laquelle se reposer, il n'en existe pas deux en France. Mais avoir un «camarade patron» ne peut pas tout justifier. Et de ce point de vue, le chemin parcouru par l'Humanité depuis la fin des années 1990 est énorme. Avant cette période, les choses étaient simples (si l'on veut...): le journaliste était un permanent du PCF comme un autre. A ce titre, il reversait une part de son salaire au parti communiste. Mais, à cette époque, le journal cesse d'être l'«organe» du PCF. Commence alors une longue période de mise en conformité avec la convention collective. Processus qui est aujourd'hui

2010, L'ANNÉE DES SALAIRES

Depuis le début de l'année, les réunions salariales du SPQN (le syndicat patronal de la presse quotidienne nationale) sont sans cesse reportées et ne permettent pas de dépasser le niveau 0 d'augmentation des salaires. À l'Humanité, cette stagnation du point d'indice s'ajoute à la stagnation indiciaire pour nombre de salariés. Accumulant l'ancienneté et les compétences, des journalistes ne songent souvent même pas à solliciter

les augmentations de salaires qui leur correspondent. Il faut dire qu'une telle démarche ne va pas de soi quand, à l'été 2009 par exemple, nous demandions encore l'aide financière d'urgence de nos lecteurs... Aux yeux du SNJ-CGT, les difficultés du journal ont conduit à une situation de sous-effectif, alourdissant la charge de travail de chacun. Ces efforts et cet engagement doivent être reconnus à leur juste valeur. Raison pour laquelle nous nous

sommes engagés dans les négociations salariales. Il s'agit d'un vaste chantier: la redéfinition des indices pratiqués à l'Humanité tout en prenant en compte les spécificités du journal. Un travail qui nécessite la mise en place d'entretiens individuels d'évaluation, que le SNJ-CGT a souhaité encadrer. Il ne sera pas question d'évaluation des «performances» individuelles mais bien d'un regard sur le travail de chacun dans le cadre collectif de travail. Ce

processus, le salarié, soutenu par les élus du personnel, pourra le contester. Nous souhaitons voir ce dispositif accompagné d'un engagement: qu'en cas d'absence d'accord SPQN en 2010, l'Humanité s'engage à négocier dès janvier 2011 une augmentation «maison» du point indiciaire. À l'heure où nous écrivions ces lignes, la négociation n'avait pas abouti et l'assemblée générale des journalistes n'avait pas donné d'avis définitif.



28 juin 2006, les personnels du journal l'Humanité se sont rassemblés devant l'Assemblée Nationale pour réclamer le respect du pluralisme dans les aides à la presse. Une délégation avait été reçue par les groupes socialiste et communiste.



Photos: Pierre Trovati

«L'État devrait veiller à la présence de tous les titres dans les plus de 30 000 points de vente de la presse»

Marc Norguez, secrétaire général du syndicat CGT du livre (SGLCE-CGT)*

«L'État doit mettre à contribution les grands groupes qui prospèrent dans l'Hexagone et orienter les aides à la presse pour favoriser la reconquête des lecteurs, en permettant, par exemple, à tous les quotidiens d'être bien présents partout, dans tous les points de diffusion où ils sont susceptibles de rencontrer leurs lecteurs. Certains titres, en effet, par crainte d'exemplaires invendus, limitent leur champ de diffusion. Les aides à la presse devraient porter sur cette question. La puissance publique n'attribue-t-elle pas aux chaînes de radio ou de télévision des fréquences sans que le critère d'audience soit pris en compte? L'État, garant de l'exercice de la démocratie, devrait veiller à la présence de tous les titres dans les plus de 30 000 points de vente de la presse et aider, dans une certaine mesure, ceux dont le tirage ne permet pas une couverture complète du territoire.»

«Enfin, à côté des principes généraux et des mesures concrètes à mettre en œuvre, la question sociale reste centrale pour ce secteur, comme pour beaucoup d'autres. Deux décennies de plans sociaux, le recours systématique à la sous-traitance pour tirer vers le plus bas les salaires et les conditions de travail, le développement de la précarité sont les causes des mouvements sociaux amplement justifiés. La direction de Presstalis a déjà basculé dans la gestion, tournant le dos aux valeurs anciennes, y compris celles du dialogue social. La forte représentativité de la CGT dans l'entreprise et dans certaines de ses filiales, l'implication de toutes les structures syndicales, des forces politiques, des citoyens, doivent mettre en échec cette tentative de destruction.»

* Extrait d'une tribune publiée dans l'Humanité Dimanche numéro 207, daté du 15 avril 2010.

achevé. Actuellement, le journal est à adapter la grille conventionnelle à ses particularités. Depuis le début des années 2000, le travail du SNJ-CGT a consisté à limiter au maximum l'usage de l'indice salarial le plus bas («rédacteur desk») ou à œuvrer pour la rémunération des stagiaires journalistes. Car pour la section SNJ-CGT, l'indispensable sauvegarde de l'outil de travail passe aussi par la reconnaissance de l'engagement de ses salariés. «Journalisme militant» ne signifie pas travail gratuit. Et précarité du journal ne signifie pas forcément maintien dans la précarité (CDD ou piges) des

journalistes. Nous écrivons suffisamment dans nos colonnes que ces formules sont à long terme inefficaces socialement et économiquement pour les accepter. Ce sont autant de thèmes sur lesquels le SNJ-CGT cherche à agir, en considérant le «camarade DRH» comme un interlocuteur à qui il est nécessaire de mettre la pression. Parce que la précarité financière du journal ne doit pas faire oublier que pour faire un bon journal, il faut des journalistes en nombre, formés, ayant de bonnes conditions de travail et bien rémunérés. C'est un gage pour réaliser le journal militant et exigeant qu'attendent nos lecteurs.

► **Hersant Médias se lance dans le dépècement du groupe Nice Matin. Dans ce contexte difficile, la section SNJ-CGT fait preuve d'innovation.**

par Denis Perez



“On est chez nous !”

Le printemps est chaud sur la Côte d'Azur. À l'heure où ces lignes sont écrites, les salariés du groupe Nice Matin (comprenant *Var matin* et *Corse matin*) livrent un impressionnant bras de fer à la direction du groupe Hersant Médias. Enjeu: le projet de cession par Hersant, en quête de cash, du siège de la société à Nice. Une perspective qui a de quoi rendre furieux les salariés, également actionnaires par le biais d'une coopérative, et évidemment pas consultés en amont. De quoi les inquiéter aussi sur les intentions d'Hersant à l'égard des titres *Nice matin*, *Var matin* et *Corse matin*.

La mobilisation a su se médiatiser. Philippe Hersant se souviendra sans doute longtemps du 27 avril 2010 et de son accueil par des centaines de salariés. Mutiques à son arrivée sur le parking, mais chauffés à blanc, sitôt a-t-il franchi l'entrée de «leur» siège qu'ils hurlent: «On est chez nous!» «On se bat comme des lions», se réjouissait alors Laurent Martinat, représentant du SNJ-CGT à la commission sociale de *Var matin*, qui n'en était pas à son premier pugilat de l'année.

Quinze ans de péripéties

Le 5 mars, les journalistes de *Var matin* avaient déjà voté une motion de défiance (unanimité moins une voix) contre Olivier Biscaye, directeur des rédactions du

groupe. Une motion contre les méthodes du personnage, pur produit du groupe Hersant, contre le sous-effectif, les mutations sanctions, mais aussi la ligne éditoriale imposée. C'est un des éditoriaux d'Olivier Biscaye, s'en prenant au président de région Michel Vauzelle avec véhémence et mauvaise foi, qui avait mis le feu aux poudres. Comme quoi, les journalistes peuvent encore se battre contre leur hiérarchie pour des questions de contenu! Sur cette lancée, les salariés de *Var matin* n'ont pas été les moins actifs dans le combat contre la vente du siège niçois. On aurait pourtant pu les imaginer souillés de coups après les péripéties de ces quinze dernières années: fusion chamboule-tout en 1998 entre deux quotidiens régionaux que tout semblait opposer (*Var matin* né dans les langes de la SFIO locale, *Nice matin* étiqueté «à droite toute»), fermetures d'agences à gogo, «restructurations» et suppressions d'emplois... L'impression d'être un jouet dans la main de grands groupes, vulgaire monnaie d'échange dans les petits arrangements entre Le Monde et Lagardère, avant d'atterrir dans l'escarcelle d'Hersant, comme un pis-aller évitant de tomber dans la gueule d'un fonds de pension irlandais (Mecom). Le tout après plusieurs décennies de paternalisme couleur locale, dans l'un des plus imprenables

bastions UMP, sur une terre, qui plus est, où le FN obtient ses meilleurs scores depuis vingt-cinq ans. Pourtant, la section SNJ-CGT de Nice Matin ne s'est peut-être jamais aussi bien portée. La petite dizaine de nouveaux adhérents qu'elle compte depuis ces dernières années n'a généralement pas connu l'ancien *Var matin*, historiquement plus ancré à gauche que son rival niçois. Mais un travail de fourmi a permis de garnir, rajeunir puis resserrer les rangs, grâce au dialogue, aux échanges et à une bonne dose de pragmatisme technologique. Laurent Martinat alimente consciencieusement un fil infos hébergé par Facebook. Il y a créé un groupe «SNJ-CGT *Var matin*», dont il régleme strictement l'accès. Résultat: rapidité de circulation de l'information et d'organisation des actions. Les salariés du groupe Nice matin ont aussi créé un groupe, au contenu public celui-là, consacré à la vente du siège¹. Ils ont démontré, dans le Var et les Alpes-Maritimes, une imagination certaine dans leurs modes d'action: concerts de soutien, piqueniques revendicatifs festifs, impression et distribution d'un «huit-pages» expliquant leurs positions... Il est à craindre qu'ils en aient encore besoin dans les semaines qui viennent. ■

1. Voir www.acrimed.org/article3324.html.
2. Sur la page d'accueil de Facebook, chercher le groupe «Non à la vente de Nice matin».

En direct des rédactions

Du silence au délire

1 10, 111, 112, 113, 114... Chaque jour de détention qui passe pour nos deux confrères journalistes de France 3 à l'émission «Pièces à conviction» et leurs accompagnateurs donne lieu désormais, dans les locaux de France Télévisions, à un véritable délire d'affiches (avec visages d'Hervé Ghesquière et Stéphane Taponier, ainsi que la réplique de leurs cartes de presse) sur les portes des bureaux, dans tous les lieux de passage. Ce délire succède au silence absolu. Quelle est la cause de cette frénésie de soutiens? On s'interroge après le luxe de précautions pour tenir secrets les noms

et visages d'Hervé et Stéphane, otages quelque part en Afghanistan. La famille, l'État, la direction de l'information, y compris les nombreux amis qui se déclarent toujours en pareille circonstance, faisaient montre d'une discrétion forcenée, presque pathétique. On avait même parfois l'impression, au début de leur captivité, qu'ils étaient peut-être coupables d'avoir joué les fanfarons loin de Paris pour un magazine qui traque si bien l'information sans jouer les infiltrés. Un militaire haut gradé l'a en tout cas laissé entendre, avec le sentiment diffus que le gouvernement murmurait la même chose

dans les allées du pouvoir. Et puis, changement complet: manifestations de soutien qui se multiplient, photos diffusées, documents vidéo à l'antenne... Faut-il davantage médiatiser les otages? Qui parle avec les ravisseurs des reporters de France 3? Pourquoi le gouvernement privilégie-t-il la discrétion? Comment préserver la dignité des otages tout en évitant la montée des enchères? Autant de questions qu'on peut légitimement se poser à chaque fois qu'on prend l'ascenseur à France Télévisions.

Alain Vernon, délégué SNJ-CGT de France 2

VSD: une lutte exemplaire

VSD, seul hebdo d'actu du groupe Prisma Presse (2^e groupe de presse magazine derrière Hachette), connaît depuis des années une situation financière difficile. En avril 2009, une nouvelle formule «haut de gamme», conçue par Séguéla et Jeambar, est lancée, sans concertation ni tests préalables. Cette «modernisation», avec le remplacement du logo historique, entraîne une baisse des ventes de 25% en un an. Face à cet effondrement, l'éditeur annonce en décembre une «nouvelle-nouvelle formule»: suppression de 20 pages rédactionnelles, remplacées par des grilles de programme TV. A la clé, 13 postes supprimés sur 50. En gros, zéro coût pour zéro idée! Une partie de la rédaction élabore donc un projet éditorial alternatif

avec l'aide de l'expert comptable du CE. Et c'est là que la lutte de VSD fera date. Car, contrairement à ce qu'a voulu faire croire la direction de Prisma, nous n'avons pas mené une lutte «classique» pour obtenir moins de suppressions de postes. Nous nous battons pour la qualité éditoriale de VSD et surtout sa survie. Avec une idée simple: sauver le titre ne se fera que par une réappropriation de son contenu et la participation des journalistes à son élaboration. C'est ensemble que l'intersyndicale (SNJ-CGT, SNJ et FO) et la Société des journalistes de VSD déclenchent la grève le 6 avril, face à l'intransigeance de la direction. Un long mouvement de trois semaines (une première en presse magazine!), qui conduit la direction à recourir

à une agence sous-traitante pour assurer la sortie du journal. Sans prévenir le Comité d'entreprise bien sûr. Résultat: nous saisissons en référé le tribunal de grande instance et la juge nomme un médiateur le 26 avril pour essayer, en un mois, de rapprocher les parties. Nous en sommes là, après six mois de lutte et déjà quelques victoires: moins de suppression de postes (10 au lieu de 13), moins de pages TV dans le magazine. Les journalistes de VSD sont aujourd'hui en première ligne. Mais leur lutte concerne tous les journalistes, qui doivent se mobiliser contre une politique fondée sur la réduction des coûts au mépris de la qualité éditoriale.

Emmanuel Vire

France Bleu Nord préfère la «télé Voix du Nord»

Dans un communiqué commun daté du 26 mars, la CFDT, le SNJ-FO, le SNJ, la CGT et le SNJ-CGT, déplorent le fait que, pour la première fois, «France 3 Nord-Pas-de-Calais et France Bleu Nord n'ont pas travaillé ensemble à l'occasion d'une élection», en l'occurrence le scrutin régional. «La radio de service public s'est tournée vers un partenariat avec Wéo, télévision privée [groupe Voix du Nord - NDLR] financée en partie par le Conseil régional», précise le communiqué, qui poursuit: «Les organisations syndicales des deux entreprises s'interrogent sur ce choix. Volonté délibérée de France Bleu Nord d'aller voir ailleurs, même si cet ailleurs est synonyme de médiocrité? Manque de réactivité de France 3 Nord-Pas-de-Calais qui n'aurait pas répondu aux sollicitations? Les directions donnent des réponses contradictoires lorsqu'on leur pose la question.» Les organisations syndicales y voient en tout cas «un mauvais signe pour l'avenir du service public». Interrogé un mois plus tard sur cette question par le site internet Médias du Nord, le PDG de Wéo estime que France Bleu a «choisi la meilleure exposition», car le partenariat avec Wéo permettait également «d'être repris dans la Voix du Nord». Pour le débat de fond sur la qualité de l'information, on repassera plus tard...

Flic ou journaliste ?

L'émission « Les infiltrés » fait parler d'elle. Ce magazine lancé en octobre 2008, produit par l'agence Capa, diffusé sur France 2, pratique l'investigation en caméra cachée. Il est présenté de surcroît par un journaliste connu, David Pujadas. L'émission, qui dépend de la direction des programmes, n'est pas considérée comme un magazine d'information au même titre qu'« Envoyé spécial », « Complément d'enquête » ou le très sérieux « Pièces à conviction ».

Dès lors, une première question se pose : pourquoi les journalistes, de manière générale, n'utilisent-ils pas la méthode de la caméra cachée pour informer les téléspectateurs à 13 h, 20 h et dans tous les magazines d'info, puisque la caméra cachée permet de découvrir la « vraie vérité » ? Parce que les journalistes qui vous informent chaque jour exercent un métier réglementé, répondant à une éthique et une déontologie, un métier soumis aux sanctions judiciaires en cas de manquement à ces principes, un métier qu'ils tentent chaque jour

de crédibiliser auprès du public en démontrant sa respectabilité, un métier qu'ils pratiquent en transparence, où la caméra cachée est utilisée en dernier recours, lorsqu'on veut empêcher ces mêmes journalistes de « sortir » des infos importantes. D'ailleurs, le même David Pujadas présente le « 20 h », où l'idée de piéger les personnes qu'on aborde en ne revendiquant pas sa qualité de journaliste est interdit !

« Les infiltrés », l'émission qui rend les journalistes schizophrènes et qui les décrédibilise auprès des téléspectateurs. Les allées du pouvoir sarkozyen, celles des banques renflouées par l'État, des traders en folie, des assises du patronat, du rendez-vous des capitalistes du monde entier à Davos, des conseils d'administration des entreprises qui licencient pour enrichir les actionnaires, des comités d'entreprise qui bafouent la parole syndicale : on peut être sûr que ces sujets-là n'intéressent pas « les infiltrés » de David Pujadas, pas plus qu'ils n'intéressent les JT de David Pujadas.

Autrement dit : ou on choisit les méthodes policières pour traquer les voyous, les tordus, les malades, les pervers (des personnels compétents sont d'ailleurs payés par nos impôts pour exercer ce métier), ou on choisit d'être un journaliste respecté, identifié, compétent, reconnu, à qui on fait confiance pour traquer toutes les informations. C'est la noblesse de ce métier indispensable à la survie de la démocratie. « Les infiltrés » sont au contraire un danger pour la démocratie car plus personne ne fera confiance aux journalistes, capables dans l'esprit du public de tromper n'importe qui pour faire de l'audience, en faisant appel au voyeurisme et à l'exploitation des sentiments de peur et de dégoût de ceux dont on cherche à remplir le cerveau entre les tranches de pub.

Il serait temps que la direction de France Télévisions en prenne conscience et rende leur honneur aux journalistes du service public. Le SNJ-CGT, qui avait déjà condamné le principe de l'émission en 2008, demande l'arrêt de la diffusion des « Infiltrés » sur France 2 et condamne une émission qui fait honte à notre profession.

Le Parisien : les SR transformés en « simples monteurs de pages » ?

La section SNJ-CGT du *Parisien* dénonce la manière dont la direction du quotidien réorganise le secrétariat de rédaction, avec notamment l'arrivée d'un nouveau logiciel. Il ne s'agit pour le moment que d'un test, mais selon le communiqué du SNJ-CGT, « un responsable du SR a dit aux journalistes de son service : "Ne vous inquiétez pas. Ces tests seront concluants et si besoin il y aura un coup de trique (dixit)... sur

les rédacteurs des éditions concernées pour qu'ils avancent les horaires de livraison de leurs papier". » Le communiqué prédit déjà les conséquences pour les rédacteurs, qui « devront à terme saisir leurs papiers dans des formes qui leur seront attribuées dès la mi-journée et sur la longueur demandée. Ils devront aussi saisir les titres, sous-titres, légendes, balises... Ce n'est qu'à ces conditions que sera gagnée la producti-

tivité recherchée par la direction. » La section SNJ-CGT prend l'exemple de *La Montagne*, qui a adopté le même logiciel et où « les SR ont été ravalés au rang de simples monteurs de pages ». Le SNJ-CGT du *Parisien* demande de « reporter » ces tests « tant que toutes les cartes ne seront pas sur la table », afin notamment d'intégrer « dans les discussions » les questions liées à l'« organisation du travail » et aux « effectifs ».

Congrès

29, 30 ET 31 MARS 2010

de Lille

« Un statut... Des droits... Des emplois... » C'est sous ces trois mots d'ordre que se sont réunis 80 délégués, à Lille, fin mars, pour le congrès fédéral du SNJ-CGT. Dans ce dossier, *Témoins* reprend le document d'orientation, amendé et adopté lors du congrès, des motions votées par les délégués, quelques moments forts des débats...

Journalistes, médias et société

DOCUMENT D'ORIENTATION

Préambule

Face à la crise sans précédent du système capitaliste et ses répercussions dans la presse, aussi bien en termes de contenu que de conditions de travail, le SNJ-CGT occupe un rôle moteur dans les luttes. Il ambitionne de se renforcer pour des conquêtes sociales, une information pluraliste et citoyenne, réalisée par des journalistes avec un statut qu'il faut renforcer.

La crise du capitalisme, la financiarisation de l'économie et de la presse, amplifient l'explosion de la précarité, du chômage, la régression des niveaux de vie et créent de fortes inquiétudes. Au nom du profit, du libre entrepreneuriat, les mises en compétition deviennent la règle dans les entreprises de presse comme dans toutes les autres, en France, en Europe et dans le monde. Suppression de milliers d'emplois, attaques toujours plus fortes contre les acquis sociaux, plans massifs de licenciements : le gouvernement et le patronat agissent de concert pour démanteler le système de protection sociale et l'ensemble des acquis obtenus depuis la Libération. Ils s'appliquent à faire payer la crise de ce système aux salariés.

Le SNJ-CGT, par son influence et sa place de deuxième syndicat dans la profession, conforté par la première place de la CGT aux élections prud'homales et dans les mobilisations, a une responsabilité particulière dans la bataille contre ces orientations. Le SNJ-CGT se bat pour promouvoir un autre choix de société que le capitalisme et une autre économie fondée sur l'appropriation sociale, le respect des hommes, de leur santé, de leurs territoires, de leur environnement, et articulée autour des principes de solidarité et de satisfaction des besoins collectifs.

Le secteur des médias rassemble des milliers de salariés de toutes catégories. Au-delà de l'impact industriel, les médias ont un rôle essentiel dans le débat démocratique, dans la formation citoyenne, notamment de la jeunesse. Le SNJ-CGT défend le pluralisme face aux concentrations des titres, résultat de la politique des groupes multimédias dans leur recherche de dividendes et de profits immédiats. Le congrès du SNJ-CGT appelle à l'arrêt des plans de licenciement

des salariés et des suppressions de postes mettant en cause la qualité de l'information et à la relance des dispositifs anticoncentration. La profession de journaliste est en danger. Les grands groupes industriels, de plus en plus concentrés, ont investi le monde des médias en s'emparant des contenus et des contenants. Les outils numériques portent en eux de formidables potentialités pour l'information et le débat citoyen. Mais les nouveaux maîtres des médias en ont une approche purement financière, qui leur permet de multiplier l'exploitation et le recyclage des informations sur tous supports.

La multiplication des canaux ne se traduit pas par une multiplication des sources. La recherche d'une rentabilité maximale passe par une fabrication à moindre coût qui conduit à un appauvrissement et à une standardisation du journalisme. Les journalistes sont prisonniers des communicants, des sources institutionnelles, de l'industrie du marketing et du lobbying.

Pour les conglomérats, il s'agit d'accroître les profits immédiats en « cassant » les acquis sociaux d'une profession à statut, partie émergée

d'une bataille féroce entre grands groupes de communication, à laquelle se mêlent le moteur de recherches Google et les opérateurs de télécommunications.

L'Internet mobile, la télévision sur le téléphone portable, les émissions de radio ou de télévision sur *podcast* et les opérateurs de télécommunications comme fournisseurs d'informations et de services bouleversent totalement l'économie de la communication et des entreprises de médias. Pour faire la différence avec le concurrent, ils veulent contrôler le maximum de contenus, écrits et audiovisuels.

Les journaux gratuits, sur papier ou sur Internet, favorisent la circulation de supports dits journalistiques directement financés par la publicité. La lutte menée par les reporters photographes de *20 minutes* pour la reconnaissance de leurs droits révèle le mépris des propriétaires des gratuits envers les acquis et le statut de journaliste.

Les grands groupes se livrent à une lutte sans merci, relançant la course aux concentrations et aux dérégulations. Les journalistes sont directement interpellés ; les citoyens aussi. Ces empires contrôlent l'« espace public mondial ». Ces groupes rejettent toute régulation du marché par les États et toute autorité administrative de contrôle. Les politiques libérales des États ont favorisé le développement de ces géants, les gouvernements abandonnant progressivement l'exercice de leur autorité réglementaire, notamment dans le secteur audiovisuel.



Photos: Marc Dubois

Dans l'écrit et l'audiovisuel, la multiplication des pages communes, les achats à des agences sous-traitantes se sont poursuivis. Tout est fait pour uniformiser les contenus, standardiser les tâches et, sous prétexte de mutualisation, alourdir les conditions de travail. Les journalistes ne devraient plus dépendre d'un titre mais d'un « pôle » chargé de produire des pages pour l'ensemble des titres d'un groupe.

L'ensemble des sociétés de l'audiovisuel public, sans financement spécifique accordé par la tutelle, se sont lancées dans la concurrence avec le privé sur ces modes de diffusion. Le marché se réduit à un nombre de plus en plus étroit de grands groupes qui possèdent de plus en plus de médias différents (journaux, radios, sites et télévi-

sions). Ces groupes véhiculent une information aseptisée (la pensée unique) et idéologiquement favorable au libéralisme, au capitalisme. La façon dont ces mêmes groupes ont réussi à imposer l'abandon des organes de contrôle aux États et à libéraliser le marché fait craindre pour le statut de journaliste et, notamment, ses aspects sociaux.

Pour les géants de la communication, l'information est devenue un produit qui doit générer des profits immédiats, compte tenu des investissements colossaux en jeu. L'« information produit » doit répondre aux modèles économiques des autres secteurs d'activité industrielle : il faut réduire les coûts de recherche et de traitement de l'information et la rentabiliser sur tous les supports dont

Les douze membres du bureau élus lors du congrès :

- Jean-Gérard Cailleaux** (secrétaire à l'organisation),
- Dominique Candille** (*l'Équipe*),
- Maria Carmona** (AFP),
- Élisa Drago** (RFI),
- Ludovic Finez** (*Liberté hebdo*),
- Michèle Herzberg** (*les Dernières Nouvelles d'Alsace*),
- Laurent Mardelay** (*le Figaro*),
- Thomas Ribolowski** (*Editialis*),
- Jean-François Téaldi** (France Télévisions, secrétaire général adjoint),
- Jean Tortrat** (Pôle TV, Prisma),
- Alain Vernon** (France 2),
- Emmanuel Vire** (*Géo*, secrétaire général).

À noter que **Jean-François Ropert** (SGLCE) est invité permanent.

MOTION DU CONGRÈS

Développement de l'audiovisuel public
L'ensemble du service public audiovisuel fait face à une attaque sans précédent depuis 1974 par la casse de son modèle économique. [...] Le SNJ-CGT mettra en œuvre tous les moyens d'action pour défendre les acquis de l'avenant audiovisuel de la convention collective nationale de travail des journalistes en lien avec les sections SNJ-CGT de tout l'audiovisuel public couvert par l'avenant. [...] Le congrès du SNJ-CGT condamne la reprise en main politique de l'audiovisuel public par la nomination et la possibilité de révocation des PDG en conseil des ministres. Il condamne les décisions du président de la République, de son gouvernement et de sa majorité, qui favorisent le développement des télévisions privées, alors qu'ils asphyxient financièrement l'audiovisuel public. Le congrès du SNJ-CGT demande un moratoire sur la suppression totale de la publicité à France Télévisions [...]. Il réitère sa proposition d'inscrire le financement de l'audiovisuel public dans la Constitution.



les groupes sont propriétaires. Les journalistes doivent à la fois penser au site Internet, au journal radio, à la chaîne de télévision, et au journal imprimé. Pour alimenter tous ces supports, les journalistes consacrent de moins en moins de temps au reportage sur le terrain et à l'investigation. Confrontés à ce système infernal, ils en perdent leur crédibilité auprès des citoyens. Leur parole n'est plus considérée comme une piste de réflexion. Au contraire, n'apparaissant plus fiable, elle suscite la méfiance. Les journalistes ont de plus en plus de mal à jouer leur rôle de lien social et de contre-pouvoir au sein d'une démocratie malmenée.

L'accélération de l'information et l'«augmentation des cadences» sont devenues des contraintes telles que le journaliste n'a plus d'autre solution que de rester cloué à son ordinateur. Et cela au détriment de la qualité de l'information. Alors que celle-ci a un coût. La presse doit faire preuve de plus d'exigence et de rigueur dans le traitement de l'information.

L'entreprise de presse n'est pas une entreprise comme une autre. Élément essentiel du débat démocratique, elle remplit une mission d'intérêt public pour laquelle elle bénéficie d'aides. À ce titre, elle doit échapper au contrôle de tous ceux qui, industriels ou financiers, sont intéressés aux commandes

publiques. L'information doit échapper aux logiques de profit. En revanche, les entreprises de presse ne doivent pas échapper au contrôle de l'utilisation économique et sociale des aides publiques qu'elles reçoivent.

Le SNJ-CGT pose l'existence et le développement du pluralisme comme une priorité. Les états généraux de la presse n'ont en rien aidé à la sauvegarde du pluralisme et des emplois. En se retirant de cette mascarade, le SNJ-CGT a contribué à sa dénonciation. Les aides publiques à la presse sont toujours à repenser.

La déréglementation de l'audiovisuel public et de l'AFP mettent à mal le principe de l'égalité d'accès au droit à l'information pour tous. Le Congrès souligne la nécessité d'un grand service public audiovisuel doté des moyens nécessaires à son développement. Dans ce contexte, la place et le rôle d'un pôle public de l'information (France Télévisions, Radio France, AEF, INA, Euronews, Arte France) doivent être redéfinis et renforcés pour contrebalancer le poids des conglomerats privés. Le SNJ-CGT s'oppose au changement de statut de l'AFP, qui constituerait une menace pour l'indépendance de cette agence. De la même manière doivent être définis les moyens d'un financement pérenne de l'AFP lui permettant de remplir



ses missions telles que définies dans son statut d'agence mondiale de l'information.

Le congrès appelle également au développement de la presse confédérale dans une période où l'information sociale est de plus en plus gommée des grands médias. Il s'inquiète de la situation du Peuple, dont l'avenir très incertain reste à définir. Comme il l'a affirmé au congrès confédéral de Nantes (décembre 2009), notre syndicat est déterminé à prendre toute sa place dans une réflexion sur la presse confédérale. Le pluralisme de la presse est indispensable à l'épanouissement d'une démocratie digne de ce nom. L'existence d'une presse d'opinion en est le garant. Le SNJ-CGT s'engage pour que vivent ces titres régulièrement menacés.

De nouvelles formes alternatives de journalisme se développent. Le SNJ-CGT se doit de prendre toute sa part dans cette réflexion. Il demande un soutien économique accru aux médias indépendants, l'encouragement à la création d'entreprises de type réellement coopératif. La rareté des fréquences hertziennes avait conduit l'État à créer un service public audiovisuel fort. C'est aujourd'hui la capacité d'imprimer des journaux écrits qui devient rare. Le SNJ-CGT

demande donc la création d'un pôle public de l'impression et de la diffusion, selon des dispositions garantissant l'indépendance des titres que ce pôle aiderait.

Loin des corporatismes, fort de son choix du syndicalisme confédéré, le SNJ-CGT est garant du respect des métiers des autres catégories de personnels. Il mettra tout en œuvre pour contrer les attaques du gouvernement et du patronat en proposant aux salariés de construire la riposte indispensable. Il a l'ambition d'améliorer son activité sur chaque lieu de travail où il est présent et d'étendre son activité là où il n'est pas.

La mise en mouvement du plus grand nombre est une condition pour conquérir des droits en réponse aux besoins individuels et collectifs. Le SNJ-CGT veut construire les rapports de force permettant de gagner de nouveaux droits pour intervenir dans la gestion de l'entreprise, créer de nouveaux lieux de négociation pour que vivent démocratie et progrès social. Par son action, ses propositions alternatives aux politiques actuelles, le SNJ-CGT entend créer les conditions d'une dynamique syndicale pour permettre aux salariés d'imposer les changements indispensables dans la profession. C'est l'objectif que poursuit le SNJ-CGT en s'engageant dans le développement d'un syndicalisme reposant sur la syndicalisation, une vie syndicale et démocratique permettant à chaque syndiqué d'être pleinement impliqué dans l'organisation.

Dans le cadre de leur lutte, les salariés sont parfois amenés à s'organiser en assemblée générale. Le SNJ-CGT entend favoriser cette forme de démocratie et s'y investir pleinement. Comme il entend être le moteur de l'unité intersyndicale sur la base de luttes et revendications ambitieuses.

Des organisations corporatistes sont à l'œuvre et remportent même les suffrages de nombreux journalistes. Si nous partageons des revendications communes, nous pensons que le corporatisme conduit à des impasses en isolant certaines catégories de salariés au lieu de les rapprocher. Le syndicalisme confédéré SNJ-CGT est générateur de mobilisations qui démontrent sa capacité à déployer un syndicalisme de solidarité entre les professions, un contrat de travail précaire ou à durée indéterminée. La conquête des droits des salariés, de la démocratie sociale, de transformations sociales nécessitent la construction et le renforcement d'un rapport de forces durable. C'est tout le sens des efforts réalisés par le SNJ-CGT pour contribuer à la constitution d'un front uni des organisations syndicales de journalistes, à tous les niveaux.

Le SNJ-CGT se bat pour obtenir une sécurité du droit à l'emploi passant par l'abolition des contrats précaires et pour l'extension du CDI à temps plein, qui doit rester la norme dans le secteur privé ; pour l'emploi statutaire dans l'audiovisuel public ; contre le temps partiel imposé et contre les stages à répétition ; des droits transférables lors de l'entreprise à l'autre ; la garantie

du maintien du contrat de travail et du salaire jusqu'à un reclassement au moins équivalent, lorsque la lutte n'a pu empêcher les licenciements ou les suppressions d'emplois, par la mise en place d'un fonds de mutualisation des salaires alimenté par des cotisations patronales.

Le Congrès engage à conquérir un nouveau statut du travail salarié qui doit renforcer le Code du travail ; défendre et développer les conventions collectives et le statut de journaliste, et faciliter la négociation de nouveaux droits ; un élargissement des droits d'intervention des salariés sur la santé, la sécurité et la prévention des risques au travail ; un élargissement de la représentation et des droits d'intervention des salariés à tous les niveaux de décision dans les entreprises, jusqu'aux conseils d'administration.

Les menaces sur le statut du journaliste se font de plus en plus précises. Les conditions de travail des journalistes se dégradent, les pressions se font chaque jour plus pesantes, le métier perd de sa substance. Les citoyens, d'une part, et les organisations syndicales de journalistes, d'autre part, doivent s'organiser afin d'imposer une autre information et des mesures légales visant à protéger l'information des effets de la financiarisation des groupes de communication.



MOTION DU CONGRÈS

Préserver le statut de l'AFP
Le congrès du SNJ-CGT appelle les pouvoirs publics et le patronat de la presse à enterrer définitivement le plan Louette de changement du statut de l'AFP, qui vise à transformer la seule agence internationale de presse non anglo-saxonne en société anonyme, dans un premier temps à capitaux publics pour être mieux privatisée ensuite. [...] Ce n'est ni d'une étatisation ni d'une privatisation par l'ouverture du capital dont l'agence a besoin mais d'un financement pérenne et d'un vrai projet rédactionnel. Les crises à répétition, la valse des PDG (onze en trente-huit ans) nécessitent, avec le concours des élus de la nation, l'élaboration d'un véritable plan de financement à long terme. [...] Le SNJ-CGT dénonce les dernières déclarations du ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand, qui, le 29 mars, devant l'Association des journalistes des médias (AJM), a jugé le statut «obsolète» et estimé que le prochain PDG devra «mener à bien» sa réforme. [...]

Solidarité avec Hervé et Stéphane
Le congrès du SNJ-CGT place ses travaux sous le signe de la solidarité avec Hervé et Stéphane, reporters à France 3, détenus comme otages depuis trois mois [à fin mars, lorsque se tenait le congrès] en Afghanistan. Il appelle l'ensemble de la profession à participer à toutes les manifestations de solidarité. Il appelle solennellement les plus hautes autorités du pays à tout mettre en œuvre pour ramener sains et saufs nos camarades au sein de leurs familles et de leur rédaction.



Les journalistes doivent gagner des droits pour être préservés des interventions et pressions des actionnaires des conglomérats. Les syndicats de journalistes doivent créer les conditions pour conquérir des droits nouveaux et assurer l'indépendance rédactionnelle pour la reconquête d'une information citoyenne, complète, vérifiée et mise en perspective. La revendication d'un « nouveau statut du travail salarié » et de la

« sécurité sociale professionnelle » nécessite d'être encore approfondie. Le SNJ-CGT participera aux conditions de sa mise en œuvre pour la profession.

Les journalistes doivent revendiquer un déroulement de carrière, quelles que soient les rédactions dans lesquelles ils sont appelés à travailler. En tant que journalistes, nous sommes particulièrement confrontés à la précarisation de notre profes-

sion, qui entraîne des difficultés à faire reconnaître nos droits. Le nouveau statut du salarié et la sécurité sociale interprofessionnelle seraient une réponse concrète aux problèmes particuliers des journalistes rémunérés à la pige. Comme le droit de retrait défini dans le Code de la propriété intellectuelle, la liberté de conscience et d'expression du journaliste doit être garantie par de nouvelles dispositions légales.

Délégués et invités

Près de quatre-vingt délégués ont, pendant trois jours, discuté, amendé, adopté les textes et motions soumis au vote du congrès. Venu de toutes les régions et même de la Réunion,

ils représentaient les syndiqués de l'audiovisuel public et privé, de la presse magazine, de la presse quotidienne nationale et régionale, des agences de presse...

Toutes les qualifications étaient représentées : rédacteurs et reporters (vingt-six dont deux pigistes), grands reporters (cinq), secrétaires de rédaction et d'édition (six), JRI (huit), responsables de rubrique, chefs de service, rédacteurs réviseurs, rédacteurs iconographes et infographes (quatre), reporters photographes (six, dont un pigiste), un rédacteur en chef adjoint... La plus jeune n'avait pas 30 ans, le plus âgé (retraité) 73. Les « quadras » étaient majoritaires, à l'image du nouveau secrétaire général (39 ans). Seul regret, les femmes étaient sous-représentées, puisqu'elles ne constituaient que 28 % des délégations.

Parmi les nombreux invités à ce congrès, on notera la présence d'une importante délégation de la Filpac-CGT, du SGLCE, de l'UGICT (cadres

CGT), de la Fédération du spectacle. Le bureau confédéral était représenté par Agnès Naton, également directrice de la NVO. Vincent Delbar (élu, depuis, secrétaire général de l'Union départementale CGT du Nord) a ouvert les travaux.

À noter également, parmi d'autres, les visites amicales de Martine Aubry, maire de Lille, d'Éric Bocquet et Fabien Roussel, représentant le PCF, de Nicolas Thiéry, secrétaire général de l'Union syndicale des journalistes CFDT, de Bertrand Bussière, représentant le SNJ, de Philippe Leruth, journaliste belge responsable de la FEJ (Fédération européenne des journalistes) ou encore de Jacky Hortaut, animateur du collectif pour la défense de Mumia Abu-Jamal (lire l'encadré sur la visite au Club de la presse).



Contenus éditoriaux

Le SNJ-CGT entend discuter de tous les problèmes éditoriaux. Il revendique une information pluraliste, une information recherchée et vérifiée, qui ne se contente pas de l'événementiel, replace le factuel dans son contexte et ouvre des pistes de réflexion aux citoyens sur les évolutions du monde.

Le SNJ-CGT dénonce la confusion grandissante entre information et communication au prétexte de traiter l'événementiel. Il condamne et combattra toutes les dérives de l'information, tant en termes d'info spectacle que d'audimat.

La mise en cause de l'information conduit l'opinion publique à se détourner peu ou prou des médias. La défiance s'installe entre contenus et aspirations politiques et sociales du pays. La crédibilité des journalistes est mise en cause du fait de la politique des groupes de presse liés au pouvoir.

Dans ces conditions, il est urgent de mettre en place les conditions d'une reconquête de l'information pour une information de qualité et citoyenne, pour le retour au pluralisme. Le SNJ-CGT a vocation à être la cheville ouvrière d'un tel projet et à ne pas baisser la garde devant les sociétés de journalistes (SDJ), qui ne remettent pas toujours en cause les fondamentaux d'un système en crise.

Il demande de véritables projets éditoriaux élaborés avec les rédactions. Il réaffirme les droits et devoirs d'auteur de chaque journaliste sur ses sujets.

Il réaffirme que les choix éditoriaux se font par les rédactions lors de conférences de prévision. Il revendique le droit et les moyens pour l'investigation et notamment le temps de préparation, temps de travail effectif.

Il s'opposera à toutes les pressions internes ou externes sur les contenus des reportages.

Il s'opposera au développement de partenariats quand ils influencent, voire dictent les contenus. Il s'oppose à la politique des voyages payés ou des reportages subventionnés et dénonce ces pratiques.

Le Congrès condamne les ménages effectués par des journalistes. Les employeurs ne se donnent pas les moyens de faire cesser ces pratiques déshonorantes pour la profession, s'en rendant ainsi complice.



Précarité

Comme le stipule la convention collective des journalistes (CCNTJ), le CDI est la règle dans la profession. La précarité organisée en mode de gestion est une violation du Code du travail.

Le SNJ-CGT réaffirme sa volonté de voir être créés, dans chaque entreprise, les emplois en CDI répondant à ses missions durables et permanentes.

Le SNJ-CGT redemande dans chaque entreprise des négociations requalifications. Cette négociation aura pour but d'établir une liste de requalifiables. Tous les précaires en situation de requalifiables au regard des textes doivent voir leurs CDD ou leurs piges requalifiés en CDI. Comme le prévoit le Code du travail, la requalification doit se faire sur le poste occupé. Les postes créés ou vacants doivent être proposés aux requalifiables.

Le SNJ-CGT accompagnera aux prud'hommes tous les précaires requalifiables souhaitant faire valoir leurs droits par ce moyen.

De même, le statut d'auto-entrepreneur, en cours notamment à France 24 et dans les agences de



Axes revendicatifs

Contenus éditoriaux

Précarité

Durée du travail

Salaires et qualifications

Égalité femmes/hommes

Retraites

Multimédia

Mobilité

Journalistes ayant fonction d'encadrement

Emploi/Formation

Droit syndical

Droit d'auteur

Diversité culturelle et sociale



presse photographiques, doit être battu en brèche et les tribunaux saisis pour interdire cette pratique illégale.

Durée du travail

Le SNJ-CGT, s'appuyant sur la convention collective, s'oppose au forfait jour annualisé et réaffirme que les durées de travail – quotidienne, hebdomadaire, mensuelle et annuelle – des jour-

nalistes ne sauraient dépasser les durées légales. Il réaffirme également son attachement aux 35 heures. Tout dépassement lié à l'actualité donne droit à récupération. Il s'opposera à toute remise en cause de cette durée. Le SNJ-CGT exige, comme le prévoit le Code du travail, que les horaires de prise et de fin de service figurent sur les plannings prévisionnels. Les temps de trajet et de repas pour les équipes de reportage sont du travail effectif.

«C'est par la lutte qu'on changera les choses»

Même si elle reste membre du bureau national, Dominique Candille ne sollicitait pas de deuxième mandat de secrétaire générale du SNJ-CGT. La conférence de presse de clôture du congrès a donc été l'occasion d'un passage de témoin avec le nouveau secrétaire général élu, Emmanuel Vire, 39 ans, journaliste au magazine Géo (groupe Prisma). Syndiqué depuis dix ans, il a vécu son premier congrès en 2000. C'était déjà à Lille, et on y votait déjà une motion concernant l'AFP. Invité à l'époque à participer aux débats, le sociologue Patrick Champagne y évoquait aussi le «risque pour le journaliste de devenir homme-orchestre du fait des nouvelles technologies», rappelle Emmanuel. Dix ans après, le SNJ-CGT a doublé le nombre de ses adhérents (pour atteindre mille deux cents), mais «les patrons de presse ont avancé dans la corvéabilité des journalistes et leur

précarité», commente le secrétaire général, pour qui «c'est par la lutte, par le rassemblement, dans le cadre du SNJ-CGT ou en intersyndicale, avec le rapport de forces, qu'on arrivera à changer les choses».

De son côté, Jean-François Téaldi (journaliste à France Télévisions), élu secrétaire général adjoint du SNJ-CGT, dénonce des «attaques sans précédent», comme la «nomination des PDG de l'audiovisuel public» par le président de la République ou encore la montée en puissance des banques dans le capital des titres de presse quotidienne régionale (PQR). «Dans la PQR, on est dans un régime soviétique, avec souvent un seul titre par région», ajoute-t-il. Le Nord-Pas-de-Calais, où avait lieu ce congrès 2010, passerait presque pour privilégié avec encore trois quotidiens: la Voix du Nord, Nord-Éclair et Nord Littoral (à Calais). Sauf qu'ils

appartiennent tous au groupe Voix du Nord, lui-même propriété du belge Rossel (éditeur, notamment, du Soir à Bruxelles). Le groupe Voix du Nord détient également le «gratuit» LillePlus, une dizaine d'hebdomadaires locaux, une chaîne de télévision sur la TNT (Vveo) abreuviée de subventions publiques, une flopée de sites Internet et le mensuel Nordway, qui n'a quasiment pas de rédaction en propre puisqu'il «réutilise» les journalistes du groupe.

«Nous n'avons pas en France, ni en Europe, de seuils anticoncentration qui permettent de faire vivre le pluralisme [...] et d'empêcher des situations de monopole», remarque Jean-François Téaldi, qui cite Lagardère, Bouygues ou encore Dassault. Autant de groupes qui «font l'opinion» et vivent de commandes publiques. Vous avez dit mélange des genres ?

L. F.

L'amplitude quotidienne de travail des journalistes et la durée du temps de travail hebdomadaire justifient que la semaine soit effectuée en quatre jours.

Salaires et qualifications

Au moment où les journalistes sont de plus en plus diplômés et confrontés à des exigences nombreuses, il ne peut y avoir de salaires en dessous de 1,8 fois le SMIC au niveau revendiqué par la CGT (1 600 € brut, référence 2009). Les grilles conventionnelles doivent prendre en compte le déroulement de carrière. Le SNJ-CGT revendique le doublement du salaire sur l'ensemble de la carrière.

Dans l'écrit, les journalistes affectés à certaines fonctions n'ont pas de qualification reconnue dans les grilles conventionnelles (rédacteur iconographe), ou les qualifications et les définitions de fonction qui leur sont appliquées sont floues et assez techniques (rédacteurs graphistes, infographes). Il est urgent de revaloriser certaines qualifications (secrétaires de rédaction ou rédacteurs graphistes, reporters photographes et les métiers de l'audiovisuel) pour éviter que leur contenu devienne uniquement technique (se limitant à la mise en page et au traitement de l'image) et que ceux qui les exercent perdent la qualité de journaliste.

Les barèmes de piges prenant en compte le temps de travail sont à négocier dans la plupart des formes de presse en faisant reconnaître le temps de travail. Lors de sa première pigne, le pigiste bénéficiera, comme le prévoit la convention collective, d'une indemnité de mise à disposition de son local et de son matériel professionnel (informatique, photo, etc.). Cette indemnité sera versée annuellement et sera indexée sur l'évolution de la grille de la forme de presse concernée.

Les frais (transport, communications, hébergement, etc.) engagés par le pigiste à l'occasion d'un reportage lui seront remboursés dans des limites forfaitaires définies préalablement, indépendantes de la pigne.

Le SNJ-CGT demande la suppression de la part variable dans le salaire des journalistes ayant fonction d'encadrement au profit d'une revalorisation indiciaire qui ne dépendrait plus d'objectifs comptables. Il dénonce les augmentations individuelles au mérite, qui récompensent davantage la loyauté vis-à-vis de la direction que la qualité professionnelle. Le SNJ-CGT exige que des négociations annuelles sur les niveaux de salaire par type de presse soient engagées avec obligation de résultats pour améliorer le pouvoir d'achat des journalistes, en constante régression depuis de nombreuses années.

Égalité femmes/hommes

Pour résorber les inégalités, le SNJ-CGT demande l'application pleine et entière des lois et accords. Les instances représentatives du personnel doivent lister les inégalités flagrantes, prévenir les discriminations et les harcèlements, faire reculer les comportements sexistes, faire avancer la cause de l'égalité professionnelle. Des plans pluriannuels de résorption des inégalités, avec objectifs et budget identifiés, doivent être mis en place. Des campagnes de sensibilisation doivent être entreprises afin de changer les mentalités et les réflexes sexistes, d'amorcer un virage en matière de considération dans le travail, le recrutement, la formation, les avancements, l'encadrement. Les journalistes et les sections syndicales doivent veiller au contenu des journaux et intervenir dans les conférences de rédaction lorsque des entorses sont constatées dans ces domaines.

Retraites

Aujourd'hui, le système des retraites est en danger, attaqué par le gouvernement et le patronat. Deux salariés sur trois, dans le privé, sont sans emploi avant 60 ans et l'allongement de la durée de cotisation s'est traduit par une réduction des montants des pensions. Dans la réalité, la durée moyenne des cotisations est restée à 37 ans et demi. Un nouvel allongement de cette durée n'aurait pour objectif que de diminuer une fois encore les pensions et d'appauvrir davantage les retraités.

L'avenir des retraites repose en premier lieu sur le maintien et le développement de la masse salariale (par l'emploi et les augmentations de salaire), mais le SNJ-CGT ouvre aussi la réflexion sur le financement de la retraite. Faire cotiser le patronat non plus en fonction du nombre de salariés de l'entreprise mais en fonction du chiffre d'affaires serait une mesure juste. Car, jusqu'à présent, l'augmentation de la productivité n'a profité qu'aux propriétaires du capital. Élargir l'assiette des coti-

sations aux revenus financiers est une autre piste de financement. Le SNJ-CGT défend l'âge légal de la retraite à 60 ans. Mais sans des mesures sur le financement par les entreprises ou sur les revenus financiers, cet âge légal sera théorique pour les salariés, qui devront soit prolonger leur activité, soit faire valoir leurs droits à la retraite avec des pensions de misère.

Multimédia

Les nouvelles fonctions et qualifications liées aux évolutions technologiques, aussi bien dans l'écrit que dans l'audiovisuel, rendent urgentes des négociations pour sortir de nombreux journalistes d'un vide juridique et social. Le développement de nouvelles technologies ne saurait être prétexte à la polyvalence des métiers et à des suppressions d'emploi. Le développement des NTIC ne saurait être le prétexte à une dégradation des conditions de travail. Le SNJ-CGT appelle les journalistes à refuser toute tâche technique relevant d'autres métiers. Il exige des rédactions dédiées aux NTIC au sein de l'entité rédactionnelle des titres.

MOTION DU CONGRÈS

Droit d'auteur
La loi Hadopi acte de profondes régressions des droits des journalistes. [...] Le SNJ-CGT considère que les modifications apportées au code du travail qui permettent d'imposer à un journaliste un travail sur l'ensemble des supports d'une entreprise de presse est anticonstitutionnelle. Toute tentative pour appliquer cette nouvelle mesure doit être dénoncée et portée devant les prud'hommes.



MOTION DU CONGRÈS

Stress et souffrance au travail

Les cas de souffrance psychologique et les arrêts maladie se multiplient de façon inquiétante sur nos lieux de travail. [...] Cette situation démoralise, décourage et déstabilise l'ensemble des salariés au sein des entreprises, quelle que soit leur profession. Le SNJ-CGT insiste sur l'urgence et l'extrême nécessité de faire scrupuleusement intervenir les instances ad hoc (CHSCT, médecine du travail, CE). Il condamne l'attitude des directions qui, de plus en plus, mettent en doute l'honnêteté des salariés en souffrance. De même, il dénonce la volonté du gouvernement actuel de classer nos entreprises en fonction de critères plus que douteux. [...]

Mobilité

Attaché à l'identité éditoriale des rédactions et au respect de la vie privée (directives et jurisprudences européennes), le SNJ-CGT s'oppose à toute mobilité forcée, même sur de courtes durées, pour des remplacements ou des augmentations temporaires d'activité.

Journalistes ayant fonction d'encadrement

Le SNJ-CGT refuse les négociations de gré à gré pour les cadres au forfait jours et l'allongement de leur durée de travail. Il demande des négociations avec les syndicats pour toute modification envisagée de cette durée. Les astreintes de nuit pour les cadres et les journalistes doivent être récupérées ou payées. Il demande des débats contradictoires sur la définition de leurs objectifs et leur réalisation, et la possibilité de recours collectifs (DP, OS). Le SNJ-CGT exige que les journalistes encadrants soient véritablement formés de manière permanente à la conduite éditoriale et au management d'équipe. Il demande l'élaboration de modes de management alternatifs à

ce qui existe aujourd'hui et qui transforme les responsables de l'encadrement en simples exécutants doublés d'aspects coercitifs. Il revendique le plein exercice de la responsabilité sociale des journalistes ayant fonction d'encadrement, avec des droits individuels garantis collectivement, tel que le droit de refus et d'alternative sans sanction en cas de directive contraire à l'éthique professionnelle.

Les journalistes encadrants, à quelque niveau que ce soit, doivent pouvoir retrouver leur place au sein des rédactions.

Emploi/Formation

La profession étant «ouverte», il est nécessaire de mettre en place des formations dans les structures publiques de formation pour intégrer ceux qui seront journalistes après avoir exercé une autre profession. Notre profession doit rester ouverte, accueillir celles et ceux qui veulent l'exercer, quelle que soit leur filière de formation initiale (voire leur absence de diplôme).

Si les diplômes de journalisme ne doivent pas être obligatoires, il est impératif que tous les journalistes

reçoivent une formation professionnelle généraliste. Celle-ci doit comprendre l'apprentissage des techniques de base de ce métier (écriture, collecte de l'information, mise en forme), l'enseignement des principes professionnels, de notre statut, ainsi que la culture de l'esprit critique.

Les journalistes doivent pouvoir compter sur des sessions de formation régulières tout au long de leur carrière professionnelle afin de réactualiser leurs savoirs, approfondir leur capacité d'analyse et aiguïser leur esprit critique. En outre, face à une évolution permanente des supports et des nouvelles technologies, ils doivent bénéficier sans peine d'une formation ad hoc dans ce domaine afin d'alléger les contraintes matérielles et techniques qui, bien souvent, prennent le pas sur la réflexion, l'investigation et la vérification.

Les employeurs doivent s'engager à payer une formation aux stagiaires et à appliquer la législation sur la formation continue aux journalistes rémunérés à la pige.

En ce qui concerne la formation initiale, les droits d'inscription élevés et le coût des études proposées écartent tout étudiant issu des milieux modestes. Le SNJ-CGT réitère sa revendication d'une extension de l'enseignement public du journalisme pour permettre une plus large ouverture de la profession. Il propose que la taxe d'apprentissage des entreprises de médias serve, en partie, à financer les bourses d'études des étudiants en journalisme.

Le SNJ-CGT revendique la prise en compte des années d'études dans le calcul de l'ancienneté des journalistes et dans le calcul de la retraite. Le Congrès mandate ses représentants à la CPNEJ, à la CPNEF presse et à la CPNEF-AV pour défendre la profession, les formations et les pratiques des journalistes. Il demande l'augmentation des budgets formation, à hauteur de 2 % minimum de la masse salariale, et

de la durée des stages (soixante-dix heures minimum). Il réclame plus de stages correspondant au cœur de métier, qu'ils soient de culture générale ou de spécialités. Le SNJ-CGT s'inquiète des menaces pesant sur l'OPCA de la presse écrite, Mediafor, qui va devoir fusionner avec d'autres organismes de collecte.

Droit syndical

Le SNJ-CGT exige le respect du droit de grève. Il s'opposera à toute tentative de le réglementer dans le but de le restreindre.

Il s'opposera à la publication/diffusion de reportages de marbre les jours de grève.

Le SNJ-CGT exige le droit d'utiliser les NTIC pour l'expression syndicale.

Soucieux des cas de plus en plus nombreux de discrimination syndicale, il demandera que soient réétudiées toutes les évolutions de carrière des militants syndicaux avant d'ester devant les tribunaux. Il exige que les élus et représentants du personnel exercent leur mandat sans pression des hiérarchies. Les élus ont de plus en plus de mal à remplir leur rôle dans des rédactions où la surcharge de travail est importante.

Droit d'auteur

Les patrons ont toujours nié le statut d'auteur salarié du journaliste. Le non-respect des droits d'auteur est une remise en cause du statut des journalistes, salariés et auteurs. Nos articles, photos, reportages audiovisuels seraient leur propriété. La loi Hadopi acte de profondes régressions du droit des journalistes. Désormais, le titre de presse est défini comme «l'organe de presse à l'élaboration duquel le journaliste a contribué, ainsi que l'ensemble des déclinaisons du titre, quels qu'en soient le support, et les modes de diffusion et de consultation». Arti-

Une virée au musée

Plusieurs dizaines de congressistes ont visité, le mardi soir, le musée de la Piscine, à Roubaix. Ils ont été accueillis par René Vandierendonck, maire de la ville, Bruno Gaudichon, conservateur du musée, et Maurice Decroix (un ancien confrère de Nord-Éclair, aujourd'hui en retraite), président de l'Association des amis de la Piscine.

Le musée est installé dans les anciens locaux de la piscine municipale de Roubaix, étonnant bâtiment Art déco construit entre 1927 et 1932, sous le mandat du maire Jean-Baptiste Lebas, par l'architecte Albert Baert. Les collections comportent des pièces textiles, des céramiques d'artistes (Picasso, Dufy...), des vitraux et une section beaux-arts



(on signalera notamment le peintre roubaixien Rémy Cooghe). Pièce maîtresse: une sculpture de Camille Claudel, baptisée la Petite Châtelaine, réalisée en 1896.

Un grand merci au personnel du musée, qui nous a permis de découvrir les lieux dans des conditions privilégiées.

www.roubaix-lapiscine.com

culé à cette extension, un nouvel article L 7111-5-1 du Code du travail indique désormais que «la collaboration entre une entreprise de presse et un journaliste professionnel porte sur l'ensemble des supports du titre de presse tel que défini dans le premier alinéa de art. L 132-35 du CPI.» D'autre part, l'article 132-27 du Nouveau Code de la propriété intellectuelle (CPI) précise que l'exploitation des contenus des journalistes sur tous les supports du titre a pour seule contrepartie le salaire (cercle 1).

Le SNJ-CGT récuse la notion de «famille cohérente de presse» élaborée aux états généraux de la presse et reprise dans la loi Hadopi. Le SNJ-CGT demande l'abrogation des nouvelles dispositions du Code de la propriété intellectuelle et l'ouverture d'une négociation nationale sur les conditions patrimoniales et morales de réutilisation des contenus journalistiques.

Le SNJ-CGT considère que les modifications apportées au Code du travail sont anticonstitutionnelles et demande l'abrogation de l'article L 7111-5-1. En attendant, toute tentative pour appliquer cette nouvelle mesure doit être dénon-

cée et portée devant les prud'hommes. Le Congrès appelle les journalistes à adhérer à la SCAM afin d'obtenir une gestion collective des droits d'auteur.

Diversité culturelle et sociale

Le SNJ-CGT constate que les reportages ne reflètent pas la réalité du pays, dans et hors de l'Hexagone. Il constate également que cette diversité ne se retrouve pas parmi les journalistes. Il exige que cette réalité sociale et culturelle soit mieux prise en compte, tant dans les contenus que dans le recrutement des journalistes.

Le SNJ-CGT exige que les reportages soient plus représentatifs de la réalité de la société, notamment en donnant plus souvent la parole à ses différentes composantes, aux différentes cultures, et qu'en ce sens, la presse participe au combat contre les discriminations.

Le SNJ-CGT exige que les contrats de professionnalisation ou autres contrats de ce type destinés aux futurs journalistes issus de milieux en difficulté présentent de réelles garanties d'emploi en CDI. ▶



L'organisation pour l'action du SNJ-CGT

Sections syndicales

Liens avec le SNJ-CGT national

Commissions nationales du SNJ-CGT

Formation syndicale

Liens avec les autres sections CGT du groupe ou de l'entreprise

Élections

International

Publications

Congrès confédéral / Restructuration des champs

Règlement intérieur

Sur un peu plus de trente-huit mille journalistes, seulement 10 % sont syndiqués. Les attaques contre la profession nécessitent que les journalistes s'organisent et s'engagent. La loi sur la représentativité syndicale, qui introduit une exigence d'audience, nous impose le développement et la structuration organique du SNJ-CGT. La mise en place d'un plan de syndicalisation est donc vitale.

Dans chaque groupe ou entreprise, le SNJ-CGT s'organise en section de groupe ou d'entreprise regroupant en son sein les salariés répondant à la définition des articles L 7111-4 et 7111-5 du Code du travail.

Sections syndicales

L'organisation en sections d'entreprise ou de groupe est la base du syndicalisme SNJ-CGT. Cependant, les diversités de situa-

tions du salariat de la profession (précarisation, pigistes, isolés, privés d'emploi...) exigent de donner toute sa place à la dimension territoriale. Pour les journalistes syndiqués isolés et/ou travaillant dans de petites structures, un effort particulier doit être réalisé. La création de sections régionales du SNJ-CGT est aujourd'hui indispensable.

Dans chaque région où travaillent des isolés qui ne font partie d'aucune section syndicale d'entreprise, le SNJ-CGT s'organise en section régionale et développe sa propre activité.

Les sections syndicales doivent:

- élaborer les revendications avec les salariés ;
- construire des rapports de force afin d'obtenir des avancées dans l'entreprise pour créer les convergences et les solidarités ;
- animer les négociations (démocratie, consultation, action...);
- mettre en œuvre la démocratie syndicale: mise en place de sec-

tions syndicales, prise en compte des diversités et des spécificités ;

- construire et faire vivre les orientations de la CGT et du SNJ-CGT auprès de l'ensemble des salariés.

Liens avec le SNJ-CGT national

Les sections de groupe, d'entreprise, ou régionales SNJ-CGT sont fédérées au SNJ-CGT national.

Leurs actions se situent dans le cadre des orientations définies par le congrès du SNJ-CGT national. Les congrès des sections de groupe, d'entreprise ou régionales proposent des candidats au Comité national du SNJ-CGT national.

Les membres élus au comité national (CN) du SNJ-CGT national prennent part à l'activité qui leur est demandée dans ce cadre.

Les adhérents des sections de groupe, d'entreprise ou régionales en charge de responsabilités particulières participent aux commissions du SNJ-CGT national relevant de leurs champs d'activité.

Commissions nationales du SNJ-CGT

Les commissions nationales sont composées des adhérents qui le souhaitent.

Les commissions sont chargées de proposer des axes revendicatifs et des pistes de réflexion au CN.

Formation syndicale

Le congrès engage les secrétaires de section à s'assurer de la formation syndicale des adhérents dans les stages nationaux du SNJ-CGT

ou dans les unions locales (UL) et départementales (UD). Tout camarade détenant un mandat (IRP, DS) ou exerçant une responsabilité de section doit suivre un stage de formation dès sa nomination.

Liens avec les autres sections CGT du groupe ou de l'entreprise

Le développement technologique rapproche les catégories sans effacer toutes les frontières. S'ils ont des revendications spécifiques et des statuts différents, ils sont salariés d'un même patron.

Sur les différents sites, les délégués syndicaux (DS) ou secrétaires de section du SNJ-CGT travaillent en étroite coopération avec les DS ou secrétaires des autres sections CGT. Les prises de position communes doivent être effectives chaque fois que cela est possible.

Élections

Désormais, l'expression des salariés à l'occasion des élections professionnelles va sélectionner les syndicats qui les représentent à la table des négociations dans l'entreprise, déterminer le poids de leur signature pour la validité des accords collectifs négociés par les syndicats.

Le SNJ-CGT poursuit son action pour obtenir la clause de majorité simple (50 %) pour la validité des accords collectifs, à tous les niveaux de négociation et dans le respect de la hiérarchie des normes, et pour la réduction à deux ans de la durée des mandats.

Le SNJ-CGT veut contribuer à faire vivre la négociation comme un droit des salariés exprimé par les organisations syndicales. C'est pourquoi il veut développer, à toutes les étapes de la négociation, la consultation des salariés,

L'écho des luttes

Les prises de parole au cours du congrès ont bien entendu reflété les luttes menées ces derniers mois dans les rédactions et pour certaines toujours en cours.

Lutte à l'AFP pour la sauvegarde de son statut d'indépendance et contre sa privatisation. Mais aussi à RFI, où le tandem Ockrent-Pouzilhac s'est lancé, dès son arrivée, dans une entreprise de casse sans précédent, avec un plan de deux cent six suppressions de postes. De grèves en manif, de

soirées de soutien en actions en justice, l'intersyndicale (CGT, SNJ et FO) n'a pas pu remettre en cause les suppressions de postes mais obtenu de « transformer des licenciements secs en départs volontaires ». Ombre au tableau: les conditions de travail se sont tellement dégradées qu'il y a plus de « volontaires » au départ que de « places ». À RFI, le combat se poursuit.

Lutte aussi à France Télévisions pour la sauvegarde de la convention collective de l'audiovisuel public, qui s'est

notamment traduite par une grève le dimanche des élections régionales. On en oubliera forcément, mais le cas du *Peuple*, édité par la CGT, a également été exposé. Les journalistes pigistes y sont en situation plus que délicate, pour cause de titre menacé de disparition. Citons encore le quotidien *la Marseillaise*, dont les journalistes dénoncent les atteintes au droit du travail. Ils ont même vu débarquer des « gros bras » venus les intimider lors d'une grève...

L.F.

élément décisif de sa pratique syndicale démocratique.

International

Le SNJ-CGT poursuivra son implication, au sein de la Fédération internationale des journalistes (FIJ) et de la Fédération européenne des journalistes (FEJ). Il met au cœur de ses activités les liens de solidarité et appuie toutes les luttes menées au niveau européen ou mondial sur la défense du pluralisme, la liberté de la presse, la protection des sources, les droits d'auteur, le pouvoir d'achat et l'emploi. En 2010, notre syndicat va proposer au congrès de la FEJ (Istanbul)

de poursuivre son action au sein du Comité directeur. Si notre mandat est reconduit, il visera à lutter avec force contre la précarité galopante, à proposer un projet de directive sur l'indépendance rédactionnelle par rapport aux actionnaires des médias, à proposer un groupe de travail sur les agences de presse (menaces sur le rôle de l'AFP, licenciements chez AP et fusion Reuters-Thomson).

Enfin, la lutte pour un journalisme de qualité doit se poursuivre dans la clarté à la FEJ et à la FIJ pour empêcher les solutions réformatrices qui visent à englober le secteur de la communication au sein de nos syndicats.

Des rapprochements en discussion

Le SNJ-CGT était présent au récent congrès de la Fédération du spectacle CGT. Dans son intervention, Jean-François Téaldi, secrétaire général adjoint du SNJ-CGT, a évoqué des orientations « similaires et complémentaires » entre ces deux syndicats. Il a également rappelé que « durant ces trois dernières années », ils ont « fait beaucoup de choses ensemble ». Dans l'audiovisuel public, où journalistes du SNJ-CGT et techniciens du SNRT-CGT ont mené des luttes communes, mais également dans le groupe TFI, à l'occasion des élections professionnelles. Bref, « un bilan très largement positif »,

estime Jean-François Téaldi, « même si des ratés ont eu lieu à NRJ » et « à Direct 8 ».

Sur le plan des structures, le secrétaire général adjoint du SNJ-CGT rappelle que le 48^e congrès confédéral de la CGT a décidé « de réorganiser les champs des fédérations ». De son côté, lors de son congrès de Lille, le SNJ-CGT « a préconisé la création d'une nouvelle fédération des contenus ». « Mais parce que les journalistes ont un statut particulier, parce qu'ils ont besoin d'un syndicat pour défendre leurs droits et siéger dans des structures spécifiques

[...] vu la présence d'un syndicat corporatiste majoritaire dans la profession, le Congrès a réaffirmé la nécessité pour le syndicalisme CGT de la pérennité et de l'autonomie du SNJ-CGT comme syndicat national dans cette nouvelle structure », a expliqué Jean-François Téaldi. Il a également rappelé que le congrès du SNJ-CGT a donné « mandat » au Comité National pour « participer aux pourparlers en cours avec votre Fédération [du spectacle] et la FILPAC ». Mais, a-t-il insisté, il ne peut s'agir que « de rapprochements librement décidés » et en aucun cas d'une « décision imposée du sommet ».

Question de champs

Une redéfinition des « modes d'organisation pour la syndicalisation ». Ce vaste chantier en cours à la CGT a, à nouveau, été au cœur des débats du 49^e Congrès confédéral à Nantes en décembre dernier.

Le SNJ-CGT a entamé depuis plusieurs mois des discussions avec la Fédération du spectacle et la Filpac pour d'éventuels rapprochements. Créer une fédération des « contenus » ? Des contenants ? Un peu des deux ? Voilà quelques-unes des questions soulevées lors du congrès lillois du SNJ-CGT, auquel des représentants de la Fédération du spectacle et de la Filpac

ont participé. « Vous êtes au cœur de la bataille pour les contenus, pour le pluralisme... Nous y tenons aussi », lance ainsi Claude Michel, secrétaire général adjoint de la Fédération CGT du spectacle.

Dialogue plus tendu avec Marc Peyrade, élu secrétaire général lors du récent congrès de la Filpac-CGT. « Créons des structures syndicales d'entreprise sans différenciation de carte syndicale entre la Filpac et le SNJ-CGT », propose-t-il. Mais pour Michel Frison, délégué syndical SNJ-CGT aux *Dernières Nouvelles d'Alsace*, cette proposition se heurte à un « vrai

problème de fond ». Il évoque ainsi une « confrontation directe entre militants » des deux syndicats. Ces dernières semaines, des candidatures de journalistes aux élections professionnelles sous l'étiquette Filpac-CGT, concurrentes de celles du SNJ-CGT, ont en effet été déposées aux *Dernières Nouvelles d'Alsace* et à *Sud-Ouest*. Dans une motion, le congrès du SNJ-CGT a d'ailleurs appelé solennellement la confédération « à mettre un terme sans attendre au conflit interne qui oppose l'organisation syndicale des journalistes CGT et la Filpac-CGT ».

L.F.

Publications

Pour faire connaître les orientations et l'activité du SNJ-CGT, le syndicat édite un trimestriel, *Témoins*, envoyé à tous les adhérents et aux sympathisants signalés par les sections d'entreprise. Dans les mêmes buts, le site Internet du SNJ-CGT est un moyen de communication de masse essentiel du syndicat envers la profession, notamment envers les isolés. La direction du syndicat et les sections d'entreprise ont la responsabilité d'alimenter le site en faisant connaître leurs activités.

Congrès confédéral / Restructuration des champs

Bien avant le 48^e Congrès de la CGT, le SNJ-CGT a réfléchi sur son champ d'activité. Depuis, le SNJ-CGT œuvre à la création d'une nouvelle structure fédérale au sein de la première organisation

syndicale du pays. Le 49^e Congrès confédéral a décidé de restructurer les champs d'intervention des fédérations. Le SNJ-CGT s'inscrit dans cet objectif.

Nous ne préjugeons pas de l'évolution du périmètre de la future fédération, tout comme nous n'entendons pas figer la structure actuelle.

Le SNJ-CGT préconise la création d'une nouvelle fédération des contenus. Mais parce que les journalistes ont un statut particulier, parce qu'ils ont besoin d'un syndicat pour défendre leurs droits particuliers et représentatif pour siéger dans des structures spécifiques comme la CCIJP, la CPNEJ, la CPNEF-AV, vu la présence d'un syndicat corporatiste majoritaire dans la profession, le Congrès du SNJ-CGT réaffirme la nécessité pour le syndicalisme défendu par la CGT de la pérennité et de l'autonomie du SNJ-CGT comme syndicat national dans cette nouvelle structure. Les syndicats

nationaux comme le SNJ-CGT doivent conserver leur organisation dans la fédération à définir.

Mais aussi parce que leurs intérêts de salariés sont convergents avec ceux des autres salariés de la branche, le SNJ-CGT entend se rapprocher des autres organisations CGT du champ pour définir les règles de vie en commun.

Le SNJ-CGT tiendra, avant le 31 décembre 2011, un congrès des syndiqués afin d'examiner son périmètre professionnel et territorial. Il créera les conditions de concertation pour que les sections syndicales puissent examiner les défis qu'elles ont en commun dans le respect des statuts de la CGT.

Dans l'intervalle, le SNJ-CGT préconise de créer, comme le prévoit l'article 11 des statuts de la CGT, «une union interfédérale fonctionnant soit comme simple moyen de liaison et de coordination, soit comme structures dotées de leurs statuts propres».

Les journalistes du SNJ-CGT s'emploieront à mettre en place, sur des revendications partagées, les conditions d'une démarche syndicale intercatégorielle avec les syndicats des autres catégories, et notamment ceux qui sont affiliés à la CGT. Cette démarche doit reposer sur un accord politique qui préserve les intérêts de chacun, notamment en matière de défense des personnels, de leurs emplois, de leurs statuts et de leurs conditions de travail. Elle ne peut être imposée par une catégorie à une autre, ni par la loi du nombre, ni par celle du fait accompli.

C'est le mandat donné au comité national chargé de participer aux pourparlers en cours avec la Fédération du spectacle et la FILPAC.

Règlement intérieur

Toutes les questions non évoquées ci-dessus sont résolues dans le cadre des statuts et du règlement intérieur du SNJ-CGT. ■

Une solidarité de plus en plus indispensable

► **L'assemblée générale de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), à Istanbul, du 16 au 18 avril 2010, a été marquée par la solidarité, dans une Europe où les politiques ultralibérales menacent les emplois, les conditions de travail des journalistes et le pluralisme.**

par Patrick Kamenka

Devant la dégradation de la situation dans de nombreux pays, la FEJ a appelé les syndicats de journalistes à s'opposer à la «spirale du déclin» et aux attaques des employeurs sur les droits des journalistes. Ces politiques «mettent en jeu l'avenir de la presse et du journalisme», c'est pourquoi les 24 pays représentés à Istanbul ont appelé à «lutter pour la sauvegarde des emplois et le respect des valeurs professionnelles».

Les délégués ont adopté un programme de travail pour les trois années à venir, qui met l'accent sur la défense des droits d'auteur, de l'emploi, la protection des pigistes et la sauvegarde des valeurs du service public. Les syndicats ont souligné dans ce programme le cas des «jeunes journalistes et des femmes, qui sont particulièrement exposées aux discriminations» et ont dénoncé les conditions de travail des journalistes en Europe centrale et orientale qui, souvent, n'ont pas de contrat de travail ni de véritable protection sociale. Globalement, du fait de la «crise», des politiques de flexibilité du travail et de l'externalisation de nombreuses activités journalistiques imposés par les patrons de presse, la FEJ a constaté que bon nombre de journalistes sont contraints de quitter la profession pour pouvoir gagner leur vie.

Divergences sur la stratégie

Lors des débats, des différences d'analyse sur la stratégie de la FEJ sont néanmoins apparues, notamment sur la pratique du lobbying auprès des institutions européennes et sur la question de la définition du journalisme, condition sine qua non pour plusieurs syndicats – dont le SNJ-CGT –, pour représenter et défendre les journalistes face à la «crise», à la précarité et aux dérèglements. Une volonté d'élargir la FEJ et la FIJ (Fédération internationale des journalistes) à d'autres secteurs, comme celui de la communication face à la crise, ou encore au journalisme citoyen, sera l'un des thèmes au centre des débats du congrès mondial de la FIJ, qui se tiendra à Cadix (Espagne) fin mai. Une stratégie à laquelle sont opposés de nombreux syndicats, en particulier ceux de l'Europe du sud.

La réunion d'Istanbul a permis au SNJ-CGT de faire adopter une motion d'urgence sur la libération des deux journalistes de France Télévisions otages en Afghanistan, à laquelle se sont associés les délégués du SNJ, et de l'USJ-CFDT. Plusieurs autres motions présentées par le SNJ-CGT ont été adoptées, notamment contre les licenciements. À ce sujet, la FEJ a appelé la Commission européenne à «revoir la législation sur les comités d'entreprise européens, pour accroître les moyens juridiques des syndicats dans leur intervention dans

les politiques de gestion des groupes industriels, lorsqu'ils nuisent à l'avenir des journalistes ou leur mission d'information». Concernant les pigistes, une motion commune avec les syndicats italien et danois a été votée pour l'organisation «d'une conférence au niveau de l'Union européenne sur le développement de la législation appliquée aux pigistes, en ce qui concerne le droit du travail, les droits d'auteurs». En effet, bon nombre de pays n'ont pas l'équivalent de la Loi Cressard pour les pigistes.

Soutien aux journalistes turcs

L'Assemblée de la FEJ a été également l'occasion d'exprimer sa solidarité, en particulier avec les journalistes turcs victimes d'une politique de répression du gouvernement d'Ankara. La FEJ a condamné le fait que plus de 60 journalistes et travailleurs des médias sont victimes de poursuites et 44 d'entre eux en prison, exigeant qu'ils soient libérés sur le champ. La FEJ a exigé que le gouvernement turc agisse immédiatement pour introduire des changements fondamentaux dans la loi et dans la pratique, afin d'attribuer aux journalistes et autres travailleurs le droit de se syndiquer librement. ■

L'auteur de cet article, Patrick Kamenka, représentant le SNJ-CGT, a été réélu pour un mandat de trois ans, au sein du comité directeur de la FEJ.

Débats de fond au Club de la presse

Le lundi soir, les congressistes ont été reçus au Club de la presse du Nord-Pas-de-Calais, à Lille. Ils n'ont pas eu loin à aller: l'hôtel dans lequel se tenait le congrès, dans le vieux Lille, est situé à quelques dizaines de mètres de là. Ils ont été reçus par leur confrère Philippe Allienne, président du Club. L'occasion d'aborder quelques questions de fond avec deux invités. Tout d'abord Philippe Leruth, journaliste belge et président de la FEJ (Fédération européenne des journalistes). Ce dernier s'inquiète de la «dérégulation sociale [qui] fait rage dans les médias

en Europe». Il en veut notamment pour preuve la chute du nombre de correspondants étrangers en poste à Bruxelles et la baisse d'audience de la presse écrite quotidienne en Europe. On peut y ajouter les menaces de suppression de postes qui pèsent dans les télévisions publiques: France Télévisions, BBC, télévision flamande en Belgique... La FEJ se fait aussi le relais des combats menés par les journalistes pour préserver le secret de leurs sources et de leurs droits d'auteur. Quant à Jacky Hortaut, animateur du collectif pour la défense de Mumia Abu



Jamal, il a évoqué le sort du «plus vieux prisonnier politique américain». Ce journaliste, militant de la cause des droits de l'homme, a été condamné à mort il y a vingt-huit ans pour le meurtre d'un policier qu'il a toujours nié, au terme d'un procès inique. «Par deux fois, grâce à la mobilisation internationale, il a échappé à l'exécution», rappelle Jacky Hortaut, «mais aujourd'hui, il est au bout des recours». Une pétition de soutien est diffusée sur Internet².

1. www.clubdelapressenpdc.org
2. www.mumiabujamal.net

